

J  
103  
H7  
1980/83  
D74  
A12



HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

**Standing Committee on  
Regional  
Development**

**Comité permanent de  
l'Expansion  
économique régionale**

**Report on  
DREE Programmes  
(Quebec)**

**Rapport sur les  
Programmes du MEER  
(Québec)**

J  
103  
H7  
1980/83  
D74  
A12

*Le président*  
**IRÉNÉE PELLETIER**  
*Chairman*



73689

J  
103  
H7  
1980/83  
D74  
A12



HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

**Standing Committee on  
Regional  
Development**

**Comité permanent de  
l'Expansion  
économique régionale**

---

**Report on  
DREE Programmes  
(Quebec)**

**Rapport sur les  
Programmes du MEER  
(Québec)**

---

*Le président*  
**IRÉNÉE PELLETIER**  
*Chairman*



3173689

SUB-COMMITTEE ON  
DREE PROGRAMMES  
(QUEBEC)

SOUS-COMITÉ SUR LES  
PROGRAMMES DU MEER  
(QUÉBEC)

CHAIRMAN: Irénée Pelletier: PRÉSIDENT

VICE-CHAIRMAN: Brian Tobin: VICE-PRÉSIDENT

André Bachand  
Suzanne Beauchamp-Niquet  
Eva Côté  
Alexandre Cyr  
Stan Darling  
Mel Gass

Bert Hargrave  
Russell MacLellan  
Lorne McCuish  
Rod Murphy  
Nelson A. Riis

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 28

Wednesday, December 16, 1981

Chairman: Mr. Irénée Pelletier

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 28

Le mercredi 16 décembre 1981

Président: M. Irénée Pelletier

*Minutes of Proceedings and Evidence  
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages  
du Comité permanent de*

## Regional Development

## l'Expansion économique régionale

RESPECTING:

Order of Reference relating to the study of Policies and Programmes of DREE in Quebec

INCLUDING:

The Fifth Report to the House  
(DREE Programmes (Quebec))

CONCERNANT:

Ordre de renvoi concernant l'étude des politiques et des programmes du MEER au Québec

Y COMPRIS:

Le cinquième rapport à la Chambre  
(Les programmes du MEER (Québec))

First Session of the  
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la  
trente-deuxième législature, 1980-1981

STANDING COMMITTEE ON  
REGIONAL DEVELOPMENT

*Chairman:* Mr. Irénée Pelletier

*Vice-Chairman:* Mr. Brian Tobin

Bachand  
Beauchamp-Niquet (Mrs.)  
Corbett  
Côté (Mrs.)  
Cyr

Darling  
Gass  
Hargrave  
Howie  
King

COMITÉ PERMANENT DE L'EXPANSION  
ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

*Président:* M. Irénée Pelletier

*Vice-président:* M. Brian Tobin

Messrs. — Messieurs

Lapointe (*Beauce*)  
Lefebvre  
MacLellan  
McCain

Murphy  
Portelance  
Riis  
Yanakis—(20)

(Quorum 11)

*Le greffier du Comité*

Robert Vaive

*Clerk of the Committee*

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Tuesday, September 8, 1981:

Mr. McCuish replaced Mr. Dantzer.

On Monday, September 14, 1981:

Mrs. Beauchamp-Niquet replaced Mr. Dingwall;  
Mr. Bachand replaced Mr. Lonsdale.

On Wednesday, November 25, 1981:

Mr. Harquail replaced Mr. Maltais.

On Monday, December 14, 1981:

Mr. Lefebvre replaced Mr. Baker (*Gander—Twillingate*).

On Tuesday, December 15, 1981:

Mr. McCain replaced Mr. Crouse;  
Mr. Corbett replaced Mr. McCuish.

On Wednesday, December 16, 1981:

Mr. Yanakis replaced Mr. Bujold;  
Mr. Portelance replaced Mr. Harquail.

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le mardi 8 septembre 1981:

M. McCuish remplace M. Dantzer.

Le lundi 14 septembre 1981:

M<sup>me</sup> Beauchamp-Niquet remplace M. Dingwall;  
M. Bachand remplace M. Lonsdale.

Le mercredi 25 novembre 1981:

M. Harquail remplace M. Maltais.

Le lundi 14 décembre 1981:

M. Lefebvre remplace M. Baker (*Gander—Twillingate*).

Le mardi 15 décembre 1981:

M. McCain remplace M. Crouse;  
M. Corbett remplace M. McCuish.

Le mercredi 16 décembre 1981:

M. Yanakis remplace M. Bujold;  
M. Portelance remplace M. Harquail.

ORDER OF REFERENCE

Thursday, May 28, 1981

ORDERED,—That the Sub-committee of the Standing Committee on Regional Development be empowered to adjourn from place to place in the province of Quebec, for a period of about a week, in order to study the impact of policies and programs of the Department of Regional Economic Expansion, such travel period to be done during the following adjournment of the House and not later than the recall of Parliament during the First Session of the 32nd Parliament and that the necessary staff do accompany the Sub-committee.

Le greffier de la Chambre des communes

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 28 mai 1981

IL EST ORDONNÉ,—Que la Chambre permette à un Sous-comité du Comité permanent de l'expansion économique régionale, de se déplacer dans la province de Québec, pour une période d'environ une semaine, afin d'y étudier l'impact des politiques et des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, ces déplacements se faisant durant le prochain ajournement de la Chambre et prenant fin avant la nouvelle convocation des Chambres au cours de la première session de la 32<sup>e</sup> législature et que le personnel nécessaire accompagne le Sous-comité.

PREMIER RAPPORT
Conformément à l'ordre de renvoi du Comité permanent de l'Expansion économique régionale du jeudi 15 mai 1981, le Sous-comité a étudié l'impact des politiques et des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale dans la province de Québec et recommande que le rapport relatif soit adopté par le Comité à une date ultérieure.
Le Comité

FIRST REPORT
In accordance with the Order of Reference to the Standing Committee on Regional Development of Thursday, May 15, 1981, and the subsequent adjournment of the House of Commons, the sub-committee has studied the impact of policies and programs of the Department of Regional Economic Expansion in the province of Quebec and recommends that this report be adopted at a later date.
The House

## REPORT TO THE HOUSE

The Standing Committee on Regional Development has the honour to present its

## FIFTH REPORT

In accordance with its Order of Reference of Thursday, May 28, 1981, your Committee assigned responsibility for studying the impact of policies and programmes of the Department of Regional Economic Expansion in the province of Quebec to a Sub-committee. The Sub-committee on DREE Programmes (Quebec) has submitted its report to the Committee. Your Committee has adopted this report without amendment, the text of which reads as follows:

The Sub-committee on DREE Programmes (Quebec) has the honour to present its

## FIRST REPORT

In accordance with the Order of Reference to the Standing Committee on Regional Development of Thursday, May 28, 1981, and the subsequent reference from that Committee of the same date, your Sub-committee has studied the impact of policies and programmes of the Department of Regional Economic Expansion in the province of Quebec and recommends that this report be adopted as the Committee's Fifth Report to the House.

*Acknowledgements**Sub-committee on DREE Programmes  
(Quebec)*

Chairman: Irénée Pelletier

Vice-Chairman: Brian Tobin

## Members of the Sub-committee

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| André Bachand            | Bert Hargrave     |
| Suzanne Beauchamp-Niquet | Russell MacLellan |
| Eva Côté                 | Lorne McCuish     |
| Alexandre Cyr            | Rod Murphy        |
| Stan Darling             | Nelson A. Riis    |
| Mel Gass                 |                   |

Other members who served on the Sub-committee

Rémi Bujold

Paul-André Massé

The Sub-committee wishes to record its appreciation to its staff for the support received, which contributed to the effectiveness of its work—to Robert Vaive, Clerk of the Sub-committee, to Gilles Gauthier of the Research Branch of the Library of Parliament and to Diane Tremblay-Bernier of Committees and Private Legislation Branch of the House of Commons.

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité permanent de l'Expansion économique régionale a l'honneur de présenter son

## CINQUIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 28 mai 1981, votre Comité a délégué à un Sous-comité la responsabilité d'étudier l'impact des politiques et des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale dans la province de Québec. Le Sous-comité sur les programmes du MEER (Québec) a soumis son rapport au Comité. Votre Comité a adopté le rapport sans modification dont le texte se lit comme suit:

Le Sous-comité sur les programmes du MEER (Québec) a l'honneur de présenter son

## PREMIER RAPPORT

Conformément à l'Ordre de renvoi au Comité permanent de l'Expansion économique régionale, du jeudi 28 mai 1981, et à l'Ordre de renvoi subséquent du Comité du même jour, votre Sous-comité a étudié l'impact des politiques et des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale dans la province de Québec et recommande que le rapport suivant soit adopté par le Comité à titre de cinquième rapport du Comité à la Chambre.

*Remerciements**Sous-comité sur les programmes  
du MEER (Québec)*

Président: Irénée Pelletier

Vice-président: Brian Tobin

## Membres du Sous-comité

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| André Bachand            | Bert Hargrave     |
| Suzanne Beauchamp-Niquet | Russell MacLellan |
| Eva Côté                 | Lorne McCuish     |
| Alexandre Cyr            | Rod Murphy        |
| Stan Darling             | Nelson A. Riis    |
| Mel Gass                 |                   |

Autres députés qui ont participé aux travaux du Sous-comité

Rémi Bujold

Paul-André Massé

Le Sous-comité désire exprimer sa reconnaissance envers son personnel qui a si largement contribué, par ses efforts, à mener à bien ce travail—à Robert Vaive, greffier du Sous-comité, à Gilles Gauthier du Service des recherches de la Bibliothèque du Parlement et à Diane Tremblay-Bernier de la Division des Comités et de la législation privée de la Chambre des communes.

## Table of Contents

|  | Paragraphs |
|--|------------|
| Summary of Recommendations   |            |
| Introduction .....   | 1-2        |
| General Observations .....   | 3          |
| Recommendation 1   |            |
| Recommendation 2   |            |
| The Department's Administrative Structure.....   | 4          |
| Recommendation 3   |            |
| Program of the Regional Development Incentives Act (RDIA).....   | 5-6        |
| Recommendation 4   |            |
| Recommendation 5   |            |
| Other Means of Assisting Businesses.....   | 7          |
| Canada-Quebec General Development Agreement and Auxiliary Agreements.....  | 8-9        |
| Recommendation 6   |            |
| Recommendation 7   |            |
| Conclusion .....   | 10         |
| Appendix A Synthesis of observations presented to the Sub-committee at the public hearings in Sherbrooke and Percé, October 5-9, 1981. |            |
| Appendix B List of principal recommendations presented by witnesses at the public hearings in Sherbrooke and Percé, October 5-9, 1981. |            |

## SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

## Recommendation 1

The Sub-committee recommends that DREE be given responsibility for coordinating the economic activities of departments and agencies of the Government of Canada in order that they may be implemented in accordance with a regional development policy.

## Recommendation 2

The Sub-committee recommends that DREE conduct a complete review of its activities flowing from the Canada-Quebec General Development Agreement and auxiliary agreements so that, in future, its actions may be more direct and better adapted to the particular needs of the various regions and sub-regions.

## Recommendation 3

The Sub-committee recommends that DREE step up its decentralization program in order that:

- (a) regional offices may obtain greater decision-making power;
- (b) DREE services may be easily accessible;
- (c) the staff of regional offices may have an adequate knowledge of the region.

## Recommendation 4

The Sub-committee recommends that DREE review the territory covered by the designated zones in order that the

## Table des matières

|  | Paragraphs |
|--|------------|
| Sommaire des recommandations   |            |
| Introduction .....   | 1-2        |
| Observations générales .....   | 3          |
| Recommandation 1   |            |
| Recommandation 2   |            |
| La structure administrative du ministère.....  | 4          |
| Recommandation 3   |            |
| Le programme de la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR) .....  | 5-6        |
| Recommandation 4   |            |
| Recommandation 5   |            |
| Autres moyens d'assistance aux entreprises .....   | 7          |
| L'entente cadre Canada-Québec et les ententes auxiliaires.   | 8-9        |
| Recommandation 6   |            |
| Recommandation 7   |            |
| Conclusion .....   | 10         |
| L'annexe A Synthèse des observations recueillies par le Sous-comité lors des audiences publiques de Sherbrooke et de Percé, 5-9 octobre 1981.        |            |
| L'annexe B Liste des principales recommandations présentées par les témoins durant les audiences publiques de Sherbrooke et Percé, 5-9 octobre 1981. |            |

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

## Recommandation 1

Le Sous-comité recommande que le MEER obtienne la responsabilité de coordonner les activités à incidence économique des ministères et agences du gouvernement du Canada afin que leur mise en oeuvre soit conforme à une politique de développement régional.

## Recommandation 2

Le Sous-comité recommande que le MEER revoie dans leur totalité des activités découlant de l'entente cadre Canada-Québec et des ententes auxiliaires afin que dans l'avenir ses interventions soient plus directes et mieux adaptées aux besoins particuliers des différentes régions ou sous-régions.

## Recommandation 3

Le Sous-comité recommande que le MEER accentue son programme de décentralisation afin que

- a) les bureaux régionaux obtiennent un plus grand pouvoir de décision.
- b) les services du MEER soient facilement accessibles.
- c) le personnel des bureaux régionaux connaisse adéquatement le milieu régional.

## Recommandation 4

Le Sous-comité recommande que le MEER révise le territoire couvert par les zones désignées afin que les mesures

incentives provided for by the RDIA may be differentiated according to the regions' level of economic development.

#### Recommendation 5

Since it considers the RDIA program's adaptation to regional economic structures essential, the Sub-committee recommends that DREE broaden RDIA eligibility criteria and improve the terms and conditions for payment of grants so as to take account of the needs of firms and of the various economic sectors.

#### Recommendation 6

The Sub-committee recommends that, by insisting on the areas of jurisdiction of the Government of Canada, DREE continue to ensure that all regions are provided with the economic infrastructures necessary for their development. If needed, DREE could provide financial support for projects that fall within the jurisdiction of Departments and Agencies of the Government of Canada.

#### Recommendation 7

The Sub-committee recommends that DREE programs neglect no aspect of regional economic development. Where agreements with the provincial government are necessary, they must be specific and precise with respect to responsibilities and timetables.

#### INTRODUCTION

1. On May 28, 1981, the House of Commons authorized the formation of a Sub-committee of the Standing Committee on Regional Development to study the impact of the policies and programs of the Department of Regional Economic Expansion (DREE) in the Province of Quebec. At its meeting of June 18, 1981, the Sub-committee agreed to hold public hearings in Sherbrooke and Percé. In the course of the eight public hearings it held, the Sub-committee heard forty-four witnesses from a number of Quebec regions who testified on their own behalf or on behalf of organizations or special interest groups. Through a broad variety of briefs, these hearings demonstrated the keen interest of citizens of Quebec in the implementation of DREE policies.

2. This report contains the Sub-committee's recommendations, each of which is based on discussions held during the public hearings. For more details on briefs heard by the Sub-committee, see Appendix A, which contains a synthesis of all relevant remarks made during the public hearings. Appendix B provides a short list of the principal recommendations made by the witnesses heard by the Sub-committee.

#### GENERAL OBSERVATIONS

3. When it created DREE in 1969, the Government of Canada placed the fight against regional disparities among its national priorities. Despite certain progress noted by the witnesses, DREE's presence is still a necessity which should not be placed in doubt by overly strict budgetary constraints. Regional development requires a great deal of flexibility in

incitatives prévues par le programme LSDR soient différenciées selon le niveau de développement économique des régions.

#### Recommendation 5

Considérant essentielle l'adaptation du programme LSDR aux structures économiques régionales, le Sous-comité recommande au MEER d'élargir les critères d'admissibilité à la LSDR et d'améliorer les modes d'attribution des subventions pour tenir compte des besoins des entreprises et des différents secteurs économiques.

#### Recommendation 6

Le Sous-comité recommande que le MEER, en insistant sur les domaines de compétence du gouvernement du Canada, continue de veiller à ce que toutes les régions soient dotées des infrastructures économiques nécessaires à leur développement. Le MEER pourrait, le cas échéant, s'impliquer financièrement dans la réalisation de projets relevant des compétences des ministères et agences du gouvernement du Canada.

#### Recommendation 7

Le Sous-comité recommande que les programmes du MEER ne négligent aucun aspect du développement économique régional. Lorsque des ententes avec le gouvernement de la province sont nécessaires, elles doivent être spécifiques et précises quant aux responsabilités et aux échéanciers.

#### INTRODUCTION

1. Le 28 mai 1981, la Chambre des communes autorisait la formation d'un sous-comité du Comité permanent de l'expansion économique régionale afin d'étudier l'impact des politiques et des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) dans la province de Québec. Lors de sa réunion du 18 juin 1981, le Sous-comité convenait de tenir des audiences publiques à Sherbrooke et à Percé. Au cours des huit séances publiques qu'il a tenues, le Sous-comité a entendu quarante-deux témoignages. Les intervenants provenaient de plusieurs régions de la province de Québec et ils témoignaient soit en leur propre nom soit au nom d'organismes ou de groupes d'intérêt particulier. Par la diversité des propos émis, ces audiences ont démontré le vif intérêt des citoyens de la province de Québec pour la conduite des politiques du MEER.

2. Le présent rapport contient les recommandations du Sous-comité. Chaque recommandation est fondée sur les discussions tenues lors des audiences publiques. Pour plus de détails sur les propos recueillis par le Sous-comité, l'annexe A dresse un bilan synthèse de toutes les observations pertinentes qui ont été émises lors des audiences publiques, alors que l'annexe B énumère succinctement les principales recommandations formulées par les témoins entendus par le Sous-comité.

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

3. Avec la création du MEER en 1969, le gouvernement du Canada plaçait la lutte aux disparités régionales au rang des priorités nationales. Malgré certains progrès notés par les témoins, la présence du MEER demeure une nécessité qui ne doit pas être remise en cause par de trop strictes contraintes budgétaires. Le développement régional exige beaucoup de

government intervention. The regions (and even the sub-regions) have all the characteristics that are proper to them. In these circumstances, government policies should be such as to identify the needs of each region and to provide the necessary corrective measures. At present, this flexibility appears somewhat lacking in the terms and conditions of DREE's intervention. Witnesses voiced much criticism of the Canada-Quebec General Development Agreement and auxiliary agreements: long waiting periods, administrative overlapping, priority conflicts. The same is true of activities falling solely under the jurisdiction of the Government of Canada but where a number of departments and agencies are involved. The Sub-committee recognizes that each department and agency has its own responsibilities, but that, in the context of regional development, all economic activities of the departments and agencies must meet the needs of the regions. The idea of regrouping all services provided by departments responsible for commercial and economic matter in a single administrative unit deserves attention by DREE.

#### Recommendation 1

The Sub-committee recommends that DREE be given responsibility for coordinating the economic activities of departments and agencies of the Government of Canada in order that they may be implemented in accordance with a regional development policy.

#### Recommendation 2

The Sub-committee recommends that DREE conduct a complete review of its activities flowing from the Canada-Quebec General Development Agreement and auxiliary agreements so that, in future, its actions may be more direct and better adapted to the particular needs of the various regions and sub-regions.

#### THE DEPARTMENT'S ADMINISTRATIVE STRUCTURE

4. If DREE wishes to be receptive to the regions, its administrative structure must facilitate communications with the citizens of the regional communities. The opening of regional offices in various regions of the Province of Quebec was very much welcomed. However, the public hearings held by the Sub-committee helped identify certain weaknesses in the present regional office systems. Firstly, the centralization of DREE staff must go hand in hand with a decentralization of the decision-making process. Greater autonomy for regional offices could reduce administrative delays, encourage greater cooperation among the various regional socio-economic officers and strengthen coordination of Canadian Government activities in the regions. Secondly, the great expanse of territory covered by certain regional offices, in particular by the office in Rimouski, considerably reduces the effectiveness of their activities. DREE should therefore study these special cases and consider certain solutions, such as opening offices in sub-regions or creating mobile offices to make DREE services more easily accessible to the citizens of all regions of the Province of Quebec. Thirdly, DREE management should consider knowledge of the region as a selection criterion for regional office staff. In many respects, decentralization of DREE personnel could provide the necessary administrative

souplesse dans les interventions du gouvernement. Les régions (et même les sous-régions) possèdent toutes des caractéristiques qui leur sont propres. Dans ces circonstances, les politiques gouvernementales doivent être en mesure d'identifier les besoins de chacune des régions et d'apporter les correctifs qui s'imposent. Actuellement, cette souplesse semble quelque peu absente des présentes modalités d'intervention du MEER. De nombreuses critiques ont été formulées envers l'entente cadre Canada-Québec et les ententes auxiliaires: délais trop longs, chevauchements administratifs, conflits entre les priorités. Il en est de même pour les activités relevant uniquement du gouvernement du Canada mais où plusieurs ministères et agences sont impliqués. Le Sous-comité reconnaît que chaque ministère et agence possèdent ses propres responsabilités, mais que dans une perspective de développement régional il est nécessaire que toutes les activités à incidence économique des ministères et agences répondent aux besoins des régions. L'idée d'un comptoir unique regroupant les services offerts par les ministères à vocation industrielle et commerciale mérite l'attention du MEER.

#### Recommandation 1

Le Sous-comité recommande que le MEER obtienne la responsabilité de coordonner les activités à incidence économique des ministères et agences du gouvernement du Canada afin que leur mise en oeuvre soit conforme à une politique de développement régional.

#### Recommandation 2

Le Sous-comité recommande que le MEER revoie dans sa totalité ses activités découlant de l'entente cadre Canada-Québec et des ententes auxiliaires afin que dans l'avenir ses interventions soient plus directes et mieux adaptées aux besoins particuliers des différentes régions ou sous-régions.

#### LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE

4. Si le MEER désire être à l'écoute des régions, sa structure administrative doit faciliter les communications avec les citoyens des communautés régionales. Déjà, l'inauguration de bureaux du MEER dans différentes régions de la province de Québec a été très bien accueillie. Toutefois, les audiences publiques tenues par le Sous-comité ont permis d'identifier certaines carences dans le système actuel des bureaux régionaux. Premièrement, la décentralisation des effectifs du MEER se doit d'être accompagnée d'une décentralisation du processus de décision. Une plus grande autonomie des bureaux régionaux pourrait réduire les délais administratifs, favoriser une plus grande concertation entre les divers agents socio-économiques de la région et renforcer la coordination des activités du gouvernement du Canada dans les régions. Deuxièmement, la grande étendue du territoire couvert par certains bureaux régionaux, notamment celui de Rimouski, réduit sensiblement l'efficacité de leurs activités. Le MEER devrait donc se pencher sur ces cas particuliers et envisager certaines solutions, comme l'ouverture de bureaux dans des sous-régions où la création de bureaux itinérants, afin que les services du MEER soient plus facilement accessibles par les citoyens de toutes les régions de la province du Québec. Troisièmement, la direction du MEER doit considérer comme critère de sélection du

structure for the creation of a single administrative unit that would be able to inform a region's population in all activities of the Government of Canada.

#### Recommendation 3

The Sub-committee recommends that DREE step up its decentralization program in order that:

- (a) regional offices may obtain greater decision-making power;
- (b) DREE services may be easily accessible;
- (c) the staff of regional offices may have an adequate knowledge of the region.

#### PROGRAM OF THE REGIONAL DEVELOPMENT INCENTIVES ACT (RDIA)

5. The RDIA program was viewed favourably by the great majority of witnesses heard by the Sub-committee. Witnesses stressed that the Government of Canada should continue to support initiatives to create productive jobs in all regions of the Province of Quebec. DREE should recognize, however, that the regions are not all at the same level of economic development. Consequently, the RDIA program should not give the same benefits to regions whose levels of economic development differ substantially. DREE should therefore recognize that some areas in a region are not as economically developed as others. Balanced regional development requires a clearer delimitation of the areas in which the RDIA program is implemented.

#### Recommendation 4

The Sub-committee recommends that DREE review the territory covered by the designated zones in order that the incentives provided for by the RDIA may be differentiated according to the regions' level of economic development.

6. The adaptation of the RDIA program to particular regional characteristics presupposes that its eligibility criteria are very flexible. However, the current provisions of the Act penalize certain regions whose economic foundation is concentrated on activities related to the exploitation of natural resources. Likewise, the terms and conditions for payment of grants require certain changes. Firstly, the maximum amounts of grants based on the number of jobs created do not meet the needs of a number of industrial sectors and even less those of the natural resources sector. Secondly, the maximum amounts of grants could be modified to reflect the size of businesses and of the economic sector concerned. Thirdly, it is clearly desirable that DREE speed up the manner in which it pays its grants. Financing costs are compromising several firms' chances of success with new investments; it would therefore be helpful for these businesses to receive grants as soon as they have made their capital outlay.

personnel des bureaux régionaux la connaissance du milieu régional. A plusieurs égards, la décentralisation des effectifs du MEER pourrait fournir la structure administrative nécessaire à la création de comptoirs uniques permettant d'informer les populations régionales sur l'ensemble des activités du gouvernement du Canada.

#### Recommandation 3

Le Sous-comité recommande que le MEER accentue son programme de décentralisation afin que

- a) les bureaux régionaux obtiennent un plus grand pouvoir de décision.
- b) les services du MEER soient facilement accessibles.
- c) le personnel des bureaux régionaux connaisse adéquatement le milieu régional.

#### LE PROGRAMME DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)

5. Le programme LSDR est jugé favorablement par la grande majorité des témoins entendus par le Sous-comité. On souligne que le gouvernement du Canada doit continuer d'appuyer les initiatives visant à créer des emplois productifs dans toutes les régions de la province de Québec. Toutefois, le MEER doit reconnaître que les régions ne sont pas toutes au même niveau de développement économique. Le programme LSDR ne doit donc pas conférer les mêmes avantages à des régions dont le niveau de développement économique diffère substantiellement. Aussi, le MEER doit-il reconnaître qu'à l'intérieur d'une région, des localités accusent un retard économique plus important que d'autres. Le développement équilibré des régions exige une meilleure délimitation des aires d'application du programme LSDR.

#### Recommandation 4

Le sous-comité recommande que le MEER révise le territoire couvert par les zones désignées afin que les mesures incitatives prévues par le programme LSDR soient différenciées selon le niveau de développement économique des régions.

6. L'adaptation du programme LSDR aux particularités régionales suppose que ses critères d'admissibilité soient très flexibles. Or, les présentes dispositions de la Loi pénalisent certaines régions où les assises économiques se concentrent dans des activités reliées à l'exploitation des ressources naturelles. De même, les modalités d'attribution des subventions nécessitent certains changements. Premièrement, le montant maximum d'une subvention par emploi créé ne répond pas aux besoins de plusieurs secteurs industriels et encore moins au secteur des ressources naturelles. Deuxièmement, les montants maxima des subventions pourraient être modifiés en tenant compte de la taille de l'entreprise et du secteur économique visé. Troisièmement, il semble nettement souhaitable que le MEER accélère le mode de versement de ses subventions. Les coûts de financement pour plusieurs firmes compromettent les chances de succès d'un nouvel investissement; il serait donc utile que ces entreprises reçoivent leurs subventions dès leurs dépenses en immobilisations réalisées.

#### Recommendation 5

Since it considers the RDIA program's adaptation to regional economic structures essential, the Sub-committee recommends that DREE broaden RDIA eligibility criteria and improve the terms and conditions for payment of grants so as to take account of the needs of firms and of the various economic sectors.

#### OTHER MEANS OF ASSISTING BUSINESSES

7. Assistance to private businesses has proved to be a pillar of the regional development strategy. Several witnesses therefore proposed that DREE increase its assistance to businesses. Witnesses stressed that businesses located in underprivileged regions are hindered by financing problems and that, in some cases, it would help them to have easier access to consulting services. Witnesses' opinions were mixed on another regional development incentive, the special investment tax credit. Without making any specific recommendations, the Sub-committee invites DREE to reflect on new measures that would intensify the fight against regional disparities. It would be appropriate for DREE to conduct a systematic evaluation of the impact of the special investment tax credit and make a careful examination of the financial situation of small and medium-size businesses located in economically depressed areas.

#### CANADA-QUEBEC GENERAL DEVELOPMENT AGREEMENT AND AUXILIARY AGREEMENTS

8. As mentioned in paragraph 3, the agreements involving the Canadian and Quebec governments were the subject of much criticism. Although witnesses and members of the Sub-committee recognized that both governments have certain responsibilities in the field of economic development, they consider DREE as an essential tool for regional economic expansion. The Sub-committee is of the opinion that, within its constitutional jurisdiction, the Government of Canada could step up certain activities that might help improve the economic infrastructures of a number of regions. The members of the Sub-committee have concluded that the lack of community and industrial airports, the lack of an adequate railway system and the lack of a distribution network for natural gas have handicapped the economic development of particularly remote regions. In other cases, the economic fabric of a region could be improved by construction and renovation programs of fishing harbours and of ports conducive to commerce, fishing and tourism; or by a research and development program in activities peculiar to each regional economy. It would therefore be desirable that DREE initiate suggestions to the federal departments concerned with respect to the necessary infrastructures; and if needed, DREE could participate financially in the realization of these projects.

#### Recommendation 6

The Sub-committee recommends that, by insisting on the areas of jurisdiction of the Government of Canada, DREE continue to ensure that all regions are provided with the

#### Recommandation 5

Considérant essentielle l'adaptation du programme LSDR aux structures économiques régionales, le Sous-comité recommande au MEER d'élargir les critères d'admissibilité à la LSDR et d'améliorer les modes d'attribution des subventions pour tenir compte des besoins des entreprises et des différents secteurs économiques.

#### AUTRES MOYENS D'ASSISTANCE AUX ENTREPRISES

7. L'aide aux entreprises privées s'avère un pilier d'une stratégie de développement régional. Plusieurs témoins ont donc proposé que le MEER accentue son aide aux entreprises. On souligne que les entreprises situées dans les régions défavorisées sont aux prises avec des problèmes de financement et que parfois il serait avantageux qu'elles aient plus facilement accès à des services d'experts-conseils. Au sujet du crédit d'impôt spécial à l'investissement, les témoins émettent des opinions partagées quant à la pertinence de cette mesure incitative pour le développement régional. Sans formuler de recommandations précises, le Sous-comité invite le MEER à réfléchir sur de nouvelles mesures qui intensifieraient la lutte aux disparités régionales. Il serait approprié que le MEER procède à une évaluation systématique de l'impact du crédit d'impôt spécial à l'investissement, et qu'il examine de façon attentive la situation financière des petites et moyennes entreprises situées dans les régions économiquement faibles.

#### L'ENTENTE CADRE CANADA-QUÉBEC ET LES ENTENTES AUXILIAIRES

8. Comme il a été mentionné au paragraphe 3, les ententes impliquant le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Québec ont fait l'objet de nombreuses critiques. Bien que les témoins et les membres du Sous-comité reconnaissent que les deux gouvernements possèdent certaines responsabilités en matière de développement économique, ils considèrent le MEER comme un outil essentiel à l'expansion économique régionale. Le Sous-comité est d'avis que le gouvernement du Canada pourrait dans les limites de ses compétences constitutionnelles accentuer certaines activités qui permettraient d'améliorer les infrastructures économique de plusieurs régions. Les membres du Sous-comité ont constaté que l'absence d'aéroports communautaires et industriels, d'un système ferroviaire adéquat et d'un réseau de distribution du gaz naturel handicapent le développement économique des régions particulièrement éloignées. Dans d'autres cas, le tissu économique d'une région pourrait être amélioré par un programme de construction et de rénovation des havres de pêches et des structures portuaires à vocation multiple (commerce, pêches, tourisme), ou encore par un programme de recherche et développement dans un secteur d'activités propres à chaque économie régionale. Il serait donc souhaitable que le MEER prenne l'initiative de suggérer aux ministères fédéraux concernés les travaux d'infrastructures nécessaires; et le cas échéant, le MEER pourrait participer financièrement à la réalisation de ces projets.

#### Recommandation 6

Le Sous-comité recommande que le MEER, en insistant sur les domaines de compétences du gouvernement du Canada, continue de veiller à ce que toutes les régions soient dotées

economic infrastructures necessary for their development. If needed, DREE could provide financial support for projects that fall within the jurisdiction of departments and agencies of the Government of Canada.

9. Even though it appears preferable that DREE favour activities falling under federal jurisdiction only, Sub-committee members point out that regional economic development is based on many sectors, some of which require the participation of both levels of government. DREE should therefore maintain its programs in such sectors as forestry, agriculture and tourism, sectors that constitute the economic base of a number of regions.

#### Recommendation 7

The Sub-committee recommends that DREE programs neglect no aspect of regional economic development. Where agreements with the provincial government are necessary, they must be specific and precise with respect to responsibilities and timetables.

#### CONCLUSION

10. People in the regions have expressed their great satisfaction at being able to directly inform members of the House of Commons of their major concerns. The hearings held by the Sub-committee have led its members to make the recommendations contained in this report. It is the Sub-committee's hope that those recommendations will receive all due attention.

#### APPENDIX A

Synthesis of observations presented to the Sub-committee at the public hearings in Sherbrooke and Percé, October 5-9, 1981

##### Table of Contents

|   |
|---|
| Paragraphs  |
| General Observations 1-3  |
| DREE's Current and Future Orientations 4-9                                      |
| The Department's Administrative Structure 10-13                                 |
| Regional Development Incentives Act (RDIA) 14-20                                |
| Other Means of Assisting Businesses 21-22                                       |
| The Canada-Quebec General Development Agreement and Subsidiary Agreements 23-28 |
| Footnotes to Sources  |
| GENERAL OBSERVATIONS  |

1. Almost all witnesses had favourable reactions to DREE's activities and it was emphasized that DREE is an organization whose activities meet current needs. <sup>1</sup> Since regional disparities tend to slow growth in the wealth of the Canadian community, DREE's activities were perceived as necessary. A number of witnesses even recognized that the improvement in the economic conditions of their region was partly the result of DREE's presence. In short, there was no doubt in witnesses' minds that this governmental tool must continue to exist. <sup>2</sup>

des infrastructures économiques nécessaires à leur développement. Le MEER pourrait, le cas échéant, s'impliquer financièrement dans la réalisation de projets relevant des compétences des ministères et agences du gouvernement du Canada.

9. Même s'il semble préférable que le MEER privilégie les activités sous la seule compétence fédérale, les membres du Sous-comité signalent que le développement économique régional repose sur une multitude de secteurs dont certains exigent une participation des deux niveaux de gouvernement. Le MEER doit donc maintenir ses programmes dans des secteurs comme la forêt, l'agriculture et le tourisme, secteurs qui constituent la base économique de plusieurs régions.

#### Recommandation 7

Le Sous-comité recommande que les programmes du MEER ne négligent aucun aspect du développement économique régional. Lorsque des ententes avec le gouvernement de la province sont nécessaires, elles doivent être spécifiques et précises quant aux responsabilités et aux échéanciers.

#### CONCLUSION

10. Les populations régionales ont exprimé leur grande satisfaction à pouvoir communiquer directement aux membres de la Chambre des communes leurs principales préoccupations. Les audiences tenues par le Sous-comité ont convaincu les membres à proposer les recommandations contenues dans le présent rapport. Le Sous-comité espère donc que toute l'attention nécessaire leur sera accordée.

#### ANNEXE A

Synthèse des observations recueillies par le Sous-comité lors des audiences publiques de Sherbrooke et de Percé, 5-9 octobre 1981

##### Table des matières

|   |
|---|
| Paragraphes   |
| Observations générales 1-3                                      |
| Orientations présentes et futures du MEER 4-9                   |
| La structure administrative du ministère 10-13                  |
| La Loi sur les subventions au développement régional 14-20      |
| Autres moyens d'assistance aux entreprises 21-22                |
| L'entente cadre Canada-Québec et les ententes auxiliaires 23-28 |
| Notes expliquant les renvois                                    |
| OBSERVATIONS GÉNÉRALES  |

1. Les témoins ont presque tous porté un jugement favorable sur les activités du MEER. On souligne que le MEER est un organisme dont les activités répondent aux besoins du temps présent. <sup>1</sup> Puisque la présence de disparités régionales constitue un frein à la croissance de la richesse de la collectivité canadienne, les activités du MEER sont perçues comme une nécessité. Plusieurs intervenants reconnaissent même que l'amélioration des conditions économiques de leur région est en partie due à la présence du MEER. En somme, il ne fait aucun doute dans l'esprit de tous les témoins que cet outil gouvernemental doit se perpétuer. <sup>2</sup>

2. DREE cannot assume total responsibility for a region's economic development.<sup>1</sup> Regional development must first be based on a firm commitment by local communities. In recent years, citizens of economically depressed regions have expressed an increased willingness to take their own development in hand.<sup>2</sup> DREE should interpret this vitality of regional communities as an unconditional support for government intervention based on a regional approach to economic problems. A citizen's right to work in his own region must be clearly recognized by DREE programs and policies.<sup>3</sup> The recognition requires strong interdependence between regional communities and the Department. All individuals who have decision-making powers regarding federal government orientations in regional development must have adequate knowledge of the regions involved.<sup>4</sup> For this reason, there was a repeated expression of satisfaction in seeing a group of MPs visiting the regions and listening to citizens who wished to make their needs public. The circulation of information thus appears to be a prerequisite to regional development. It was also suggested that all federal-provincial agreements be made public and that the details of such agreements be widely circulated. Periodic meetings between local interested parties and departmental officers were also highly recommended.<sup>5</sup>

3. Careful study of the federal government's expenditures budget reveals that the portion of the government's total financial commitments set aside for DREE's budget has fallen considerably. This drop in the relative size of DREE's budget caused almost universal concern among regional community representatives. Although the size of expenditures provides no indication of the relevance of programs, it was feared that DREE's decreased budget prevents it from substantially modifying regional disparities.<sup>1</sup> One witness even felt that regional disparities were increasing.<sup>2</sup> Although this extreme position was somewhat in dispute,<sup>3</sup> there seemed to be a consensus on the need to allocate more funds to the fight against regional disparities.

#### DREE'S CURRENT AND FUTURE ORIENTATIONS

4. DREE's Quebec activities are based on the implementation of the following programs:<sup>1</sup> The Canada-Quebec Development Agreement, which includes subsidiary agreements on particular aspects of economic structures;<sup>2</sup> the program established under the Regional Development Incentives Act (RDIA);<sup>3</sup> programs for particular regions where special measures are needed. DREE's commitments from 1969 to July 31, 1981 are as follows: subsidiary agreements, 47%; the RDIA program, 21.59%; the special regions of Montreal and the Magdalene Islands, 8.5%; and earlier programs (before 1975), 23%. A number of witnesses commented on DREE's expenditures and structure but criticism was not unanimous. It seems unlikely that an ideal structure can exist given the distinct priorities of each region.

2. Le MEER ne peut cependant prendre à lui seul la responsabilité du développement économique d'une région.<sup>1</sup> Le développement régional doit d'abord reposer sur un engagement ferme de la part des collectivités locales. Au cours des dernières années, les citoyens des régions défavorisées ont exprimé une volonté de plus en plus grande à prendre en main leur propre développement.<sup>2</sup> Le MEER doit interpréter cette vitalité des communautés régionales comme un appui inconditionnel aux interventions gouvernementales fondées sur une approche régionale des problèmes économiques. Le droit d'un citoyen d'oeuvrer dans sa propre région doit être reconnu explicitement par les programmes et politiques du MEER.<sup>3</sup> Cette reconnaissance exige une forte interdépendance liant les collectivités régionales et le ministère. Ainsi, toutes les personnes détenant un pouvoir de décision quant aux orientations du gouvernement fédéral en matière de développement régional doivent connaître adéquatement les régions.<sup>4</sup> C'est pourquoi, l'on a souligné à maintes reprises la satisfaction de voir un groupe de parlementaires visiter les régions tout en écoutant les citoyens désireux de faire part publiquement de leurs besoins. La circulation de l'information semble donc être un prérequis au développement régional. En outre, l'on suggère que toutes les ententes impliquant le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial soient rendues publiques et que les détails soient largement diffusés. De plus, des rencontres périodiques entre les intéressés locaux et les officiers du ministère sont nettement souhaitables.<sup>5</sup>

3. Un examen attentif du Budget des dépenses du gouvernement fédéral démontre que la part du budget du MEER dans l'ensemble des engagements financiers du gouvernement a sensiblement régressé. Cette diminution de l'importance relative du budget du MEER fait l'objet d'une inquiétude quasi-généralisée chez les représentants des communautés régionales. Bien que l'ampleur des sommes dépensées ne donne aucune indication sur la pertinence des programmes, l'on craint que la faiblesse du budget du MEER l'empêche de modifier substantiellement les disparités régionales.<sup>1</sup> De l'avis d'un témoin, il y aurait plutôt une tendance à l'élargissement des disparités régionales.<sup>2</sup> Quoique cette position extrême soit quelque peu contestée,<sup>3</sup> il semble y avoir un consensus pour exiger une augmentation des crédits alloués pour combattre les disparités régionales.

#### ORIENTATIONS PRÉSENTES ET FUTURES DU MEER

4. Les activités du MEER au Québec sont fondées sur la mise en oeuvre des programmes suivants: (1) l'entente cadre Canada-Québec, à laquelle se greffent des ententes auxiliaires portant sur des aspects particuliers des structures économiques, (2) le programme en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), (3) les programmes destinés à des régions spécifiques où l'adoption de mesures spéciales s'imposent. Les engagements du MEER de 1969 au 31 juillet 1981 se répartissent comme suit: 47 p. 100 pour les ententes auxiliaires, 21.5 p. 100 pour le programme LSDR, 8.5 p. 100 pour les régions spéciales de Montréal et des Îles de la Madeleine et 23 p. 100 pour les anciens programmes (avant 1975). Plusieurs témoins ont commenté cette structure de dépenses du MEER. Les critiques formulées ne font toutefois pas l'unanimité. Il semblerait qu'une structure idéale ne puisse

5. Statements on the issue of subsidiary agreements naturally strayed onto the problem of inter-governmental relations. Whether making a complaint about the selection of one municipality over another to receive grants for industrial infrastructures,<sup>1</sup> or criticizing the site of an international tourist centre,<sup>2</sup> witnesses expressed their disenchantment with the decision-making process involving both levels of government. Local interested parties demanded to be consulted and stressed two problems inherent in all joint programs. First, the implementation of decisions is far too slow to be useful to the region concerned. Second, it would appear that the existence of two decision-making levels always enables one of the two to "get off the hook" without giving local people a chance to express their points of view. While some witnesses adopted a moderate position, requesting simply that the two coordinate their efforts,<sup>3</sup> others were more demanding: "DREE must orientate its programs so that it can deal directly with local interested parties."<sup>4</sup>

6. All discussion on the decision-making process necessarily comes round to the type of financial assistance that DREE should provide. Most subsidiary agreements affect fields of jurisdiction claimed by the provincial government. On the other hand, incentives may be granted to companies without reference to the provincial government. What this means is that people in economically depressed regions must choose between contributions for infrastructures or assistance to industries. As several witnesses and members of the Sub-committee mentioned, it is impossible to separate economic development from territorial development.<sup>1</sup> The vicious circle of regional economic development was often stressed: "Infrastructures cannot exist without industries, and industries cannot exist without infrastructures." In these circumstances, it would appear that only the regions can judge their own needs.

7. Even though regions have a certain right to monitor their own development, two Sub-committee members stated that DREE should avoid increasing assistance to small municipalities that benefit from the economic effects of their regional capital. Nevertheless, the rural community differs greatly from regions that have a regional capital, and it is to these rural areas that DREE programs should be adapted.<sup>1</sup> Both levels of government could thus return to agreements of a regional type and produce a master plan to balance the various needs of surrounding areas. A number of witnesses from various regions stated that regional agreements promote regional economic development much more than subsidiary agreements.<sup>2</sup> The advantage of regional agreements is threefold. First, these agreements allow public funds to be allocated according to the region's priorities, a practice that guarantees the most efficient distribution of government assistance. Second, they respect the idea of development based on regional particularities, which produces the largest multiplier effect from federal government financial commitments. Finally, they avoid the administrative

exister en raison de priorités distinctes entre chacune des régions.

5. Les témoignages qui ont porté sur la question des ententes auxiliaires ont naturellement dévié sur le problème des relations entre les deux niveaux de gouvernement. Que ce soit une plainte concernant le choix d'une municipalité plutôt qu'une autre pour l'obtention d'une subvention aux infrastructures industrielles,<sup>1</sup> ou encore une critique à l'endroit de la désignation d'un centre touristique international,<sup>2</sup> les témoins ont exprimé leur désenchantement face au processus de prise de décision impliquant deux niveaux de gouvernement. Non seulement les intéressés locaux exigent d'être consultés, mais ils soulignent deux difficultés inhérentes à tout programme conjoint. En premier lieu, les décisions prennent beaucoup trop de temps à se concrétiser pour qu'elles soient finalement utiles à la région. Deuxièmement, il semblerait que la présence de deux niveaux décisionnels permettent toujours à l'un d'eux de se disculper sans que les populations locales n'aient eu la chance de faire valoir leur point de vue. Si certains témoins adoptent une position tempérée en demandant une simple amélioration de leur coordination,<sup>3</sup> d'autres sont plus exigeants: «le MEER doit orienter ses programmes de façon à ce qu'il puisse transiger directement avec les intéressés locaux».<sup>4</sup>

6. Toute discussion sur le processus de prise de décision débouche nécessairement sur le type d'assistance financière que le MEER doit privilégier. La plupart des ententes auxiliaires touchent à des domaines de juridiction revendiquée par le gouvernement provincial. En revanche, les subventions aux entreprises peuvent s'effectuer sans transiger avec le gouvernement provincial. Présenté sous cet angle, cela signifie que les citoyens des régions défavorisées doivent choisir entre des contributions pour des infrastructures ou des aides aux industries. Or, comme l'ont mentionné plusieurs témoins et plusieurs membres du Sous-comité, il est impossible de dissocier le développement économique de l'aménagement du territoire.<sup>1</sup> A plusieurs reprises, on a fait état du cercle vicieux du développement économique régional: «pas d'infrastructures sans entreprises, pas d'entreprises sans infrastructures». Dans ces circonstances, il semblerait que les régions soient les seuls juges de leurs besoins.

7. Même si les régions détiennent un certain droit de regard sur l'aménagement de leur territoire, deux membres du Sous-comité ont souligné que le MEER doit éviter de multiplier l'aide à des petites municipalités, qui peuvent bénéficier des retombées économiques de leur capitale régionale. Néanmoins, le milieu rural se distingue fortement des régions dotées d'une capitale régionale, il faut donc y adapter les programmes du MEER.<sup>1</sup> Les deux niveaux de gouvernement pourraient donc revenir à des ententes de type régional, coiffées d'un plan directeur permettant d'équilibrer les diverses exigences des localités environnantes. Plusieurs témoins de régions différentes ont mentionné que les ententes régionales favorisent beaucoup plus le développement économique régional que ne le font les ententes auxiliaires.<sup>2</sup> L'avantage des ententes régionales repose sur trois points. D'abord, elles permettent d'allouer les fonds publics selon les priorités de la région, ce qui garantit le maximum d'efficacité dans le domaine des contributions financières gouvernementales au développement régional. Ensuite, elles respectent l'idée d'un développement fondé sur

overlapping that currently exists in the field of economic and territorial development. To this end, the idea of a regional spending envelope was strongly supported.<sup>3</sup> Another way to improve the coordination of activities among diverse federal departments and agencies would be to empower DREE with a special authority to transfer funds to other departments in the case of a major infrastructure project. The recent decision to transfer \$10 million to Fisheries and Oceans Canada for one construction and renovation of (sea) ports in the Gaspé and the North Shore of Quebec has been very well received.

8. Regional economic analysis depends mainly on the manner in which the word "region" is defined. A number of witnesses pointed out the particular nature of their local environment, which is usually much smaller than the geographical area defined by DREE or by the Quebec government. In such circumstances, they recommend that programs be applied to small regional entities.<sup>1</sup> DREE could use the criterion of homogeneous economic conditions for defining the geographical dimension of sub-regions. To this end, the 1981 census data could provide valuable information on the various trends of regional economies.<sup>2</sup>

9. All federal government intervention affects regional development in some way. Many witnesses demanded that the federal government coordinate its activities better. However, opinions were divided as to how this should be done. One witness recommended that DREE provide leadership, so that it could transmit the region's needs to the departmental authorities concerned. In other words, DREE could become the principal mouthpiece of the regions for citizens wishing to comment on the decisions of federal departments.<sup>1</sup> Other witnesses suggested the idea of an umbrella department which would be responsible for managing federal government interventions with strong regional implications.<sup>2</sup> In other words, the activities of the different federal departments should not be compartmentalized.<sup>3</sup> Although the terms and conditions must still be defined, better coordination of federal activities seems to be required. According to one witness, one way of obtaining a consensus would be to require that DREE be involved to a greater extent in the field of economic promotion.<sup>4</sup> One Sub-committee member strongly supported this idea. According to another witness, the formation of regional municipalities could afford DREE the opportunity to take part in discussions with the regions to promote regional economic development.<sup>5</sup> The members of the Sub-committee were pleased to note that the various Quebec regions were now provided with industrial commissions which could become a valid means of communicating the needs of local communities.

les spécificités régionales, ce qui permet de retirer le maximum d'effets multiplicateurs des engagements financiers du gouvernement fédéral. Enfin, elles évitent les divers chevauchements administratifs qui existent actuellement en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. A cette fin, l'idée d'une enveloppe budgétaire régionale a été fortement appuyée.<sup>3</sup> Un autre moyen d'améliorer la coordination entre les différents ministères et agences du gouvernement fédéral serait d'accorder au MEER un certain pouvoir de gestion, qui l'autoriserait à transférer des fonds à d'autres ministères pour la réalisation d'un projet d'infrastructure majeur. La décision récente de transférer \$10 millions à Pêches et Océans Canada pour la construction et la rénovation des ports en Gaspésie et sur la Côte Nord du Québec a été très bien accueillie.

8. L'analyse économique régionale dépend essentiellement de la définition accordée au mot région. Plusieurs témoins ont signalé aux membres du Sous-comité la spécificité de leur environnement local, qui est la plupart du temps beaucoup plus restreint que l'aire géographique définie par le MEER ou par le gouvernement du Québec. Dans ces circonstances, l'on recommande d'appliquer des programmes à des entités régionales plus petites.<sup>1</sup> Le MEER pourrait utiliser le critère d'homogénéité des conditions économiques pour circonscrire la dimension géographique des sous-régions. A ce titre, les données du recensement de 1981 pourraient fournir de précieux renseignements sur les diverses tendances des économies régionales.<sup>2</sup>

9. Toute intervention du gouvernement fédéral affecte d'une façon ou d'une autre le développement régional. Nombreux sont donc les témoins qui ont exigé une meilleure coordination des activités du gouvernement fédéral. Les idées sont cependant partagées quant aux moyens d'y parvenir. Un témoin a recommandé que le MEER soit en mesure d'assurer un certain leadership, c'est-à-dire qu'il puisse transmettre les besoins des régions aux autorités ministérielles concernées. En d'autres termes, le MEER pourrait devenir l'interlocuteur privilégié pour le milieu régional lorsque des citoyens veulent commenter les décisions des ministères fédéraux.<sup>1</sup> D'autres témoins ont avancé l'idée d'un ministère parapluie, qui aurait la responsabilité de gérer les interventions du gouvernement fédéral qui ont une forte incidence régionale.<sup>2</sup> En somme, il faut éviter le cloisonnement des activités des différents ministères fédéraux.<sup>3</sup> Même si les modalités restent à être précisées, une meilleure coordination des activités fédérales semble être de mise. D'après un témoin, une façon d'obtenir un consensus serait d'exiger du MEER une plus grande implication dans le domaine de la promotion économique.<sup>4</sup> Un membre du Sous-comité a fortement supporté cette idée. Selon un autre témoin, la formation de municipalités régionales de comté pourrait fournir l'occasion au MEER de participer à une table régionale de concertation visant à promouvoir le développement économique de la région.<sup>5</sup> Les membres du Sous-comité ont été heureux de constater que les différentes régions du Québec étaient maintenant dotées de commissariats industriels, et que ces derniers pourraient devenir un moyen de communication valable pour diffuser les besoins des communautés locales.

#### THE DEPARTMENT'S ADMINISTRATIVE STRUCTURE

10. The preceding paragraphs have demonstrated the vigorous way in which local interested parties expressed their needs.

#### LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE

10. Les paragraphes précédents ont démontré la vigueur avec laquelle les intéressés locaux ont exprimé leurs besoins. Il

It was also noted that the local community's perception of DREE activities was highly dependent on communication and information facilities. It was in this spirit that the witnesses approached the question of decentralized decision-making within DREE. According to a number of witnesses, decentralization should be considered an important, even essential, tool for regional development.<sup>1</sup> In addition, witnesses expressed satisfaction with the opening of DREE offices in the various regions of Quebec.<sup>2</sup> They also stressed the excellent cooperation they had received in their dealings with DREE employees.<sup>3</sup> However, one manufacturer complained about the manner in which the Department's employees forwarded grant refusal notices; he felt that the reasons given were insufficient.<sup>4</sup>

11. The purpose of decentralization of the decision-making process should be to reduce the waiting time necessary for acceptance or refusal of grant requests. This could be accomplished by clearly defining criteria for grant request,<sup>1</sup> and by giving the regional administrator greater discretionary power.<sup>2</sup> A number of witnesses recommended an increase of up to \$500,000 in investment projects for which the regional administrator would be the only deciding officer.<sup>3</sup> One witness also stated that, if granted greater autonomy, the regional office could encourage cooperation among various local socio-economic officers, by developing constructive relations between university staff and the industrial sector,<sup>4</sup> or by encouraging the development in small communities.<sup>5</sup> The representatives of one sub-region emphasized that ad hoc committees composed of local interested parties and departmental officers could be formed in cases where particular circumstances weaken a sub-region's economy.<sup>6</sup> In summary, administrative flexibility in methods of managing the Department's programs was demanded.

12. Independent decision-making by regional offices could be considerably modified if the Department reverted to regional agreements. Each office could thus work in conjunction with the industrial commissions of the regional municipalities to encourage the region's economic development.<sup>1</sup> However, such a reorientation would require a complete redefinition of DREE programs and an agreement between the various levels of government. Discussions held during the hearings produced no suggestions as to management methods that could result from this change in status.

13. In spite of the positive reaction to the establishment of regional offices, witnesses at the Percé hearings emphasized that the territory covered by the Rimouski regional office a new DREE office in the Gaspé region would be greatly appreciated and very useful.<sup>1</sup> However, at least one witness (who supported the establishment of a DREE office in the Gaspé region) cautioned the Department against increasing the decision-making units in order to create jobs for public servants.<sup>2</sup> One member of the Sub-committee also expressed a concern about increased bureaucratization that would require too much decentralization. "We must, therefore, avoid allocating most of DREE's budget to salaries for public servants and

a également été noté que la perception des activités du MEER par le milieu local dépendait fortement des facilités de communication et d'information. C'est dans cet esprit que des témoins ont abordé la question de la décentralisation de la prise de décision au sein du MEER. Pour plusieurs, la décentralisation doit être considérée comme un outil important, pour ne pas dire essentiel, au développement régional.<sup>1</sup> En outre, les témoins ont exprimé leur satisfaction à l'inauguration de bureaux du MEER dans les différentes régions de la province de Québec.<sup>2</sup> Les témoins ont également souligné la très bonne collaboration qu'ils obtenaient dans leurs démarches auprès des employés du MEER.<sup>3</sup> Un industriel s'est cependant plaint de la façon dont les fonctionnaires du ministère expédiaient les avis de refus de subventions; il semblait que les raisons invoquées ne soient pas suffisamment étoffées.<sup>4</sup>

11. La décentralisation du processus de prise de décision doit viser la réduction des délais d'acceptation ou de refus des demandes de subvention. Cela peut se faire en précisant les critères de recevabilité des demandes de subventions,<sup>1</sup> mais aussi en accordant un plus grand pouvoir discrétionnaire à l'administrateur régional.<sup>2</sup> Plusieurs témoins se sont prononcés pour le relèvement jusqu'à \$500,000 des projets d'investissement pour lesquels l'administrateur régional est le seul agent décideur.<sup>3</sup> De plus, un témoin a soutenu qu'une plus grande autonomie du bureau régional pourrait faciliter la collaboration entre les divers agents socio-économiques locaux, notamment en suscitant des relations constructives entre les universitaires et les industriels,<sup>4</sup> ou encore en permettant d'élaborer une stratégie commune pour contrer une hausse subite du chômage dans une petite localité.<sup>5</sup> Les représentants d'une sous-région ont fait valoir que des comités ad hoc, composés des intéressés locaux et des officiers du ministère, pourraient être formés lorsque des circonstances particulières affligeaient l'économie d'une sous-région.<sup>6</sup> En somme, l'on exige une grande souplesse administrative dans les méthodes de gestion des programmes du ministère.

12. L'autonomie de décision des bureaux régionaux pourrait être sensiblement modifiée si le ministère revenait à des ententes régionales. Chaque bureau pourrait alors oeuvrer de concert avec les commissariats industriels des municipalités régionales de comté afin de favoriser le développement économique de la région.<sup>1</sup> Toutefois, une telle réorientation exige une complète redéfinition des programmes du MEER, de même qu'un accord entre les divers niveaux de gouvernement. Les discussions tenues lors des audiences n'ont pas élaboré sur les modalités de gestion qui pourraient découler de ce changement de statut.

13. Bien que l'inauguration de bureaux régionaux ait été accueillie avec satisfaction, les intervenants aux audiences de Percé ont soutenu que le territoire couvert par le bureau régional de Rimouski est trop grand. Selon plusieurs témoins entendus à Percé, il serait certainement apprécié et très utile d'ouvrir un bureau du MEER en Gaspésie.<sup>1</sup> Toutefois, au moins un témoin, même s'il appuyait la venue d'un bureau du MEER en Gaspésie, a mis en garde le ministère contre la multiplication des unités de décision pour le principe de créer des emplois pour des fonctionnaires.<sup>2</sup> Un membre du Sous-comité a également fait part de ses craintes envers la bureaucratiation croissante qu'exigerait une trop grande décentrali-

use it for incentive grants to companies.”<sup>3</sup> One witness stated that decentralization of the Montreal staff was still advisable.<sup>4</sup> It would be possible to imagine a mobile office for all isolated regions.

#### REGIONAL DEVELOPMENT INCENTIVES ACT (RDIA)

14. The RDIA is designed to create job opportunities which would be of assistance in regions where special measures are needed to promote economic development. There is much to justify this Act. Whether it is used to offset increased transportation cost,<sup>1</sup> to help in industrial conversions,<sup>2</sup> or to provide adequate financing,<sup>3</sup> the RDIA was viewed favourably by most of the witnesses. In the opinion of a number of witnesses, however, this program must be given much wider scope than it has at present. In this regard, the hearings gave numerous witnesses the opportunity to make recommendations on the methods of implementing a broader regional development incentives program. The RDIA program was discussed in almost every brief submitted to the Sub-committee, thus proving its importance for regional communities.

15. At present, the RDIA program applies to all Quebec regions, except the Montreal region where the special zone program encompasses all DREE activities in that region. Many witnesses raised the point that eligibility criteria for RDIA should be modified in order to favour the most depressed regions of Quebec. While one witness proposed that only the most depressed regions of Quebec should be eligible,<sup>1</sup> other witnesses suggested other methods for determining eligibility. The first suggestion was that the RDIA program should take the specific nature of regions into account and in doing so, give priority to investments that would produce the best results.<sup>2</sup> Next, the RDIA program should be split in two to apply to urban and rural areas. One witness, supported by a Sub-committee member, proposed special stimulus for job creation in rural areas.<sup>3</sup> Finally, it was proposed that incentive levels related to the total cost of investment projects be adjusted to reflect the prevailing situation of the various industrial sectors. Two witnesses suggested that areas of production involving a considerable amount of research and development be given priority.<sup>4</sup> Under such circumstances, if DREE takes the specific nature of regions into consideration, it could measure incentive levels on a scale relating to the region's economic conditions and the industrial sector's perspectives.<sup>5</sup> For example, in the Gaspé region, it was mentioned that the maritime fishing sector had a promising future,<sup>6</sup> and that in the Eastern Townships, industrial development would definitely benefit from the excellent microelectronic centre at the University of Sherbrooke.<sup>7</sup> It would also be useful if DREE agreed to fill gaps in industrial development by making grants to the various regions:

sation. «Il faut donc éviter que le budget du MEER soit principalement alloué à des salaires aux fonctionnaires plutôt qu'à servir de subventions aux entreprises».<sup>3</sup> Néanmoins, un témoin a soutenu qu'une décentralisation des effectifs du bureau de Montréal était encore souhaitable.<sup>4</sup> Ou encore, il serait peut être possible d'imaginer un bureau itinérant pour toutes les régions éloignées.

#### LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)

14. La LSDR est destinée à favoriser les possibilités d'emplois productifs dans les régions où des mesures spéciales sont nécessaires afin de promouvoir leur développement économique. Les justifications d'une telle loi sont multiples. Que ce soit pour compenser des coûts de transport élevés,<sup>1</sup> pour aider à la reconversion industrielle<sup>2</sup> ou pour assurer un financement adéquat,<sup>3</sup> le programme LSDR est jugé favorablement par la grande majorité des témoins. De l'avis de plusieurs intervenants ce programme doit cependant posséder beaucoup plus d'ampleur qu'à l'heure actuelle. Dans ces circonstances, les audiences ont permis à de nombreux intervenants d'émettre des recommandations sur les modalités de mise en oeuvre d'un programme élargi de subventions au développement régional. A noter que le programme LSDR a été discuté dans presque tous les mémoires soumis au Sous-comité, ce qui témoigne de son importance auprès des communautés régionales.

15. Actuellement, le programme LSDR s'applique à toutes les régions du Québec, à l'exception de la région de Montréal où le programme de zone spéciale englobe toutes les activités du MEER dans cette région. Plusieurs témoins ont fait ressortir que pour vraiment favoriser les régions les plus désavantagées, il faudrait modifier les conditions d'admissibilité à la LSDR. Alors qu'un témoin proposait l'admissibilité des seules régions les plus défavorisées de la province de Québec,<sup>1</sup> d'autres témoins ont suggéré différents modes d'éligibilité. D'abord, le programme LSDR devrait tenir compte des spécificités régionales et en cela accorder une priorité aux investissements générant le plus d'effets multiplicateurs.<sup>2</sup> Ensuite, le Programme LSDR devrait être différencié selon qu'il s'applique à un milieu urbain ou à un milieu rural. Un témoin, appuyé en cela par un membre du Sous-comité, a proposé des stimulants spéciaux pour toute création d'emploi dans le milieu rural.<sup>3</sup> Enfin, l'on propose que les taux de subventions par rapport au coût total des projets d'investissement soient ajustés en fonction de la situation prévalant dans les différents secteurs industriels. A cette fin, deux témoins suggèrent de privilégier les domaines de production comportant un degré élevé de recherche et développement.<sup>4</sup> Dans ces circonstances, la prise en considération des spécificités régionales pourrait conduire le MEER à graduer les taux de subventions selon les conditions économiques de la région et selon les perspectives du secteur industriel.<sup>5</sup> Par exemple, en Gaspésie il a été mentionné que le secteur des pêches maritimes était voué à un avenir prometteur,<sup>6</sup> et en Estrie, le développement industriel pouvait espérer bénéficier du centre d'excellence en microélectronique de l'Université de Sherbrooke.<sup>7</sup> Aussi, il serait utile que le MEER s'engage à mettre en valeur les créneaux de développement industriel en fonction des dotations des différentes régions.

16. A region's needs, however, depends upon its own economic structure. It is therefore necessary to define the RDIA's eligibility criteria in terms of regional particularities. All the witnesses who spoke on this subject were unanimous in asking for broader eligibility criteria. A consensus emerged, in which it was recommended that activities related to the development of natural resources be included: forestry development,<sup>1</sup> mining exploration,<sup>2</sup> or the entire field of agricultural and food production.<sup>3</sup> According to another witness, certain commercial activities should also be eligible for the RDIA program, as long as they contributed to a certain aspect of a region's development.<sup>4</sup>

17. Improved eligibility criteria for the RDIA program could also benefit small—and medium-sized businesses (SMB). A witness noted that three other budgetary items should be included in the incentive grants: land purchase, contributions to working capital, and the costs of preparing requests for subsidies.<sup>1</sup> According to this witness, two of these three budgetary elements often compromise the medium-term survival of SMBs; the proposed amendments are obviously warranted. In addition, if the eligibility criteria were more precisely defined, there could be a sizeable reduction in the time required for decisions to be taken. In this regard, one witness proposed a screening process which would enable us to advise the company with respect to admissibility of his file, within five days of the grant request being filed.<sup>2</sup> Finally, two witnesses addressed the question of costs for moving industrial parks. One of them proposed that these costs be partially subsidized by the RDIA, since they are usually very high in relation to the financial resources of small companies.<sup>3</sup> The other witness added that if such moves were subsidized, this could encourage improved urban planning.

18. Some criticisms were made of the RDIA program's adaptability to the needs of SMBs. A witness noted that it would be necessary to separate assistance for manufacturing new products from that allocated for increasing production without introducing new products.<sup>1</sup> Since the introduction of a new product constitutes a very high risk for SMBs, the RDIA should contain specific provisions for some sort of risk insurance.<sup>2</sup> On the other hand, DREE should insist that the developer put up a larger proportion (e.g. 25%) of the firm's total capital in order to avoid bankruptcy shortly after the grant is awarded.<sup>3</sup> Moreover, since SMBs may grow in several stages, DREE would be justified in assisting a firm on a number of occasions.<sup>4</sup> It was therefore suggested that DREE periodically evaluate the impact of its incentive program in order to determine its efforts on the medium-term survival of small companies.<sup>5</sup> Rapid decision-making by the Department also affects the chances for success of an SMB investment. It was therefore proposed that a new component of the RDIA be introduced which would apply to investment projects under \$100,000, and be the responsibility of the regional administrator.<sup>6</sup>

16. Toutefois, les besoins des régions dépendent de leur propre structure économique. Il est donc nécessaire de définir les critères d'admissibilité au programme LSDR en fonction des particularités régionales. Tous les témoins qui se sont exprimés sur cette question ont été unanimes à demander un élargissement des critères d'admissibilité. Un consensus se dégage afin de recommander l'inclusion des activités reliées à l'exploitation des ressources naturelles, que ce soit les immobilisations en forêt,<sup>1</sup> l'exploration minière<sup>2</sup> ou encore tout le domaine agro-alimentaire.<sup>3</sup> Selon un autre témoin, certaines activités commerciales devraient être également éligibles au programme LSDR, en autant qu'elles contribuent au développement de certains avantages régionaux.<sup>4</sup>

17. Une amélioration des conditions d'admissibilité au programme LSDR pourrait également bénéficier aux petites et moyennes entreprises (PME). En effet, un témoin a souligné que trois autres postes budgétaires devraient être inclus dans les montants des subventions. Ce sont: les achats de terrain, les contributions au fonds de roulement et les coûts de préparation des demandes de subventions.<sup>1</sup> Selon ce témoin, deux de ces trois postes budgétaires compromettent souvent la survie à moyen terme des PME; il y a donc lieu d'y apporter les correctifs proposés. De plus, si les critères d'admissibilité étaient mieux précisés, il pourrait y avoir une réduction importante dans les délais nécessaires à la prise de décision. A ce titre, un intervenant a proposé un processus de filtrage qui permettrait d'aviser l'entreprise, dans les cinq jours suivant le dépôt d'une demande de subvention, de la recevabilité de son dossier.<sup>2</sup> Enfin, deux témoins ont abordé la question des coûts de déménagement dans les parcs industriels. L'un a proposé que ces coûts soient en partie subventionnés par la LSDR, car ils sont en général très élevés pour les ressources financières des petites firmes.<sup>3</sup> L'autre témoin a soutenu que si de tels déplacements étaient subventionnés, cela favoriserait un meilleur aménagement urbain.<sup>4</sup>

18. Certaines critiques ont touché la question de l'adaptabilité du programme LSDR aux besoins des PME. Un témoin a souligné qu'il serait nécessaire de dissocier l'aide à la fabrication de nouveaux produits de celle destinée aux agrandissements de l'échelle de production sans introduction de nouveaux produits.<sup>1</sup> Pour une PME, la mise en marché d'un nouveau produit constitue un risque très élevé, et en cela le programme LSDR devrait contenir des dispositions particulières permettant une sorte d'assurance-risque.<sup>2</sup> En revanche, le MEER devrait exiger du promoteur une mise de fonds plus importante (e.g. 25%) par rapport au capital total de l'entreprise afin d'éviter une faillite peu de temps après l'octroi d'une subvention.<sup>3</sup> De plus, la croissance des PME peut passer par plusieurs phases; il serait alors justifié de permettre à une même firme de bénéficier plusieurs fois de l'aide du MEER.<sup>4</sup> L'on suggère donc au MEER d'évaluer périodiquement l'impact de son programme de subvention afin de bien connaître ses effets sur la survie à moyen terme des petites entreprises.<sup>5</sup> La rapidité des décisions du ministère influence également les chances de succès d'un investissement d'une PME. L'on propose donc l'introduction d'un nouveau volet de la LSDR s'appliquant pour des projets d'investissement inférieurs à \$100,000, et dont l'administrateur régional pourrait obtenir la complète responsabilité.<sup>6</sup>

19. Since the purpose of the RDIA program is to encourage job creation, one provision of the Act stipulates that the amount of the grants awarded depends on the number of jobs created. Various witnesses disputed the soundness of the provision. One businessman suggested that the only criterion for eligibility for a grant should be the number of jobs created. He felt this practice would have the advantage of preventing all discussion of the reasons for acceptance or refusal of grant requests.<sup>1</sup> Another witness, however, declared that this same criterion should be abolished. He maintained that this provision gives labour-intensive businesses an advantage, whereas the conditions of international competition appear to be much more favourable to technology-intensive businesses to compete on an international scale.<sup>2</sup> Aside from these extreme comments, other witnesses proposed that the current limit of \$30,000 be raised, since it would appear to correspond in no way to the realities of a number of industrial sectors, in particular those involved in processing natural resources.<sup>3</sup> Another witness concluded that incentives should be increased when small companies double their staff, in order to consolidate their financial positions.<sup>4</sup> A witness also proposed that DREE subsidize 20% of overall salary expenditures in the second and third years of a new investment's operation.<sup>5</sup>

20. One suggestion on the terms and conditions of the payment of grants was made in relation to the proposals earlier outlined regarding incentive levels relative to the total cost of investment projects, and the maximum amounts of incentive grants relative to the number of jobs created. The financial constraints associated with any major investment place a heavy burden on the profitability of SMBs. For this reason, it was proposed that the payment of incentives be accelerated. One witness recommended the following timetable: DREE should pay 50% of the incentive grants when 50% of the work has been completed, 40% in the 60 days following the beginning of operations and 10% within 24 months after the operations have begun.<sup>1</sup> Although this was the only proposal heard by the Sub-committee, other witnesses made it clear that high interest rates greatly hindered companies wishing to expand. Rapid decision-making on DREE's part is thus often perceived as a prerequisite to a profitable investment. The cyclical nature of the fishing industry, for example, requires periodic interventions accompanied by rapid payment of the incentive grants as soon as DREE has judged the project satisfactory.<sup>2</sup>

#### OTHER MEANS OF ASSISTING BUSINESSES

21. Current economic difficulties had persuaded witnesses to propose that DREE assistance to businesses be expanded. A member of the Sub-committee also supported the opinion of a witness who suggested that DREE consider special assistance for businesses facing high interest rates.<sup>1</sup> Two financial constraints resulting from high interest rates affect the SMBs in particular. First, there are exorbitant inventory costs. In this regard, DREE could find new means of assisting SMBs. Loans could be granted at preferential rates to businesses having difficulty staying afloat.<sup>2</sup> Another method would be to make consulting services available so that SMBs could improve their management techniques.<sup>3</sup> The second financial constraint is related to the availability of credit. A witness suggested that

19. Puisque le programme LSDR est destiné à promouvoir la création d'emploi, une disposition de la Loi stipule que le montant des subventions est sujet au nombre d'emplois créés. Des témoins ont tenu des propos contradictoires sur le bien-fondé de cette disposition. Un entrepreneur a proposé que le seul critère d'éligibilité à une subvention devait être le nombre d'emplois créés. Cela aurait l'avantage, a-t-il dit, d'éviter toute discussion sur les motifs d'acceptation ou de refus d'une subvention.<sup>1</sup> Un autre témoin s'est cependant prononcé pour l'abolition de ce critère. Selon ce dernier témoin, cette disposition favorise les entreprises à forte intensité de main-d'œuvre alors que les conditions de la concurrence internationale semblent beaucoup plus propices aux entreprises à forte intensité technologique.<sup>2</sup> Mis à part ces commentaires extrêmes, d'autres témoins sont intervenus pour proposer un relèvement de la limite de \$30,000 actuellement utilisée. Il semblerait que ce barème ne corresponde aucunement aux réalités de plusieurs secteurs industriels, notamment ceux reliés à la transformation des ressources naturelles.<sup>3</sup> Un autre témoin a conclu que les subventions devaient s'accroître lorsque des petites firmes doublent leurs effectifs et cela afin de consolider leur position financière.<sup>4</sup> Un témoin a d'ailleurs proposé que le MEER subventionne à 20% la masse salariale durant les deuxième et troisième années d'opération d'un nouvel investissement.<sup>5</sup>

20. En relation avec les propositions exposées précédemment sur les taux de subventions par rapport au coût total des projets d'investissement et les montants maxima des subventions par rapport au nombre d'emplois créés, une suggestion a porté sur les modalités de versement des subventions. Les contraintes financières accompagnant tout investissement majeur pèsent lourd sur la rentabilité des PME. C'est pourquoi l'on propose d'accélérer le versement des subventions. Un témoin a recommandé l'échéancier suivant: le MEER devrait verser 50% de la subvention lorsque 50% des travaux sont complétés, 40% dans les 60 jours suivant le début des opérations et 10% au plus tard 24 mois après le début des opérations.<sup>1</sup> Bien que cette proposition soit la seule que le Sous-comité ait entendue, d'autres témoins ont fait valoir que les taux d'intérêt élevés pénalisent fortement toute entreprise désirent prendre de l'expansion. La rapidité de décision du MEER est donc souvent perçue comme un prérequis à la rentabilité de l'investissement. Par exemple, le caractère cyclique de l'industrie des pêches exige une intervention ponctuelle, accompagné d'un versement rapide des subventions dès que le MEER ait jugé le projet satisfaisant.<sup>2</sup>

#### AUTRES MOYENS D'ASSISTANCE AUX ENTREPRISES

21. La conjoncture économique difficile a incité plusieurs témoins à proposer un élargissement de l'aide du MEER aux entreprises. Un membre du Sous-comité a d'ailleurs supporté le point de vue d'un témoin qui suggère au MEER de prévoir une aide spéciale pour combattre les hauts taux d'intérêt.<sup>1</sup> Deux contraintes financières découlant des taux d'intérêt élevés affectent particulièrement les PME. Il y a d'abord les coûts exorbitants des inventaires. A ce titre, le MEER pourrait imaginer de nouveaux moyens d'assistance aux PME. L'on pourrait accorder des prêts à des taux préférentiels lorsque des entreprises ont des problèmes de solvabilité.<sup>2</sup> Un autre moyen serait de faciliter l'accès à des services d'experts-conseils afin que les PME puissent améliorer leurs méthodes de gestions.<sup>3</sup>

DREE evaluate the applicability of a program currently operating in New York State.<sup>4</sup> This program involves the issuing of municipal bonds which are guaranteed by the value of the real estate holdings of the company seeking to obtain risk capital. These bonds would be sold to the general public and could be tax deductible. The advantage of this program is that it involves the municipality and its citizens in investments designed to create productive jobs for the region. However, a member of the Sub-committee warned witnesses against any fiscal measure that would benefit the more fortunate, first of all.

22. The idea of a special investment tax credit gave rise to a number of comments. In the Gaspé region, people seemed to be generally satisfied with the current 50% tax credit. However, since this program was introduced only recently, its results cannot be dissociated from those of other DREE activities, in particular those affecting industrial infrastructures and transportation. It was also in this spirit that one witness recommended the implementation of a special tax credit for the Eastern Townships region. This measure, along with designation of the Eastern Townships as a "special area", could bring about a renewal of the industrial structure.<sup>1</sup> Another witness argued, however, that tax credits give a particular advantage to large firms and that it was better to improve programs for SMBs.<sup>2</sup> Generally speaking, the idea of a tax credit was not discussed at length. It was therefore believed that witnesses preferred DREE to intervene directly.

#### THE CANADA-QUEBEC GENERAL DEVELOPMENT AGREEMENT AND SUBSIDIARY AGREEMENTS

23. Paragraphs 5, 6 and 7 refer to certain general problems raised by the general and subsidiary agreements. To sum up, the witnesses criticized the slowness with which decisions have been taken and implemented. DREE's view of economic development was considered as too compartmentalized, insufficiently regional and excessively rigid, thereby preventing rapid adjustments in priorities of the various regions. Nevertheless, evaluations were conducted of several areas covered by the subsidiary agreements and, in some cases, recommendations were made.

24. There is still a sizeable need for industrial infrastructures in several areas of the Province of Quebec. The most clearly defined demands came from representatives of the Gaspé region and touched upon fishing, industrial parks and ground and air transportation. In view of the numerous specific requirements, only those on which a consensus seems to have been reached are cited. The fishing industry, for example, is of prime importance for the Gaspé region, but the need for an infrastructure seems to be clearly indicated if the industry's development is to be accelerated.<sup>1</sup> DREE should recognize the unique character of this industry,<sup>2</sup> and the need to have fishermen take a greater part in government decisions concerning fishing conditions. For this reason, a fishing tackle testing tank should be installed at Grande Rivière, where a specialized teaching institute is attended at least once a year by fishermen. Wintering facilities and a launching ramp are also necessary to guarantee the safety of the fishing fleet. Over the long term,

Une deuxième contrainte financière est due aux disponibilités de crédit. Un témoin suggère donc que le MEER évalue la pertinence d'un programme présentement en vigueur dans l'État de New-York.<sup>4</sup> Ce programme consiste en une émission d'obligations municipales garanties par la valeur des biens immobiliers de la firme désireuse d'obtenir un capital de risque. Ces obligations seraient vendues au public en général et elles pourraient être déductibles d'impôt. L'avantage de ce programme est de faire participer la municipalité et les citoyens à des investissements destinés à créer des emplois productifs dans leur région. Toutefois un membre du Sous-comité a mis en garde les intervenants contre une mesure fiscale qui d'abord avantage les plus fortunés.

22. L'idée d'un crédit d'impôt spécial à l'investissement a donné lieu à quelques commentaires. En Gaspésie, l'on a semblé généralement satisfait du crédit d'impôt de 50 p. 100 actuellement en vigueur. Toutefois, ce programme a été introduit récemment et ses résultats ne peuvent être dissociés de toutes les autres interventions du MEER, en particulier celles qui touchent aux domaines des infrastructures industrielles et du transport. C'est également dans cet esprit qu'un intervenant a recommandé l'application d'un crédit d'impôt spécial pour la région de l'Estrie. Cette mesure, accompagnée de la désignation «zone spéciale» pour l'Estrie, pourrait engendrer un renouvellement de la structure industrielle. Un autre témoin a cependant retourné que les crédits d'impôts favorisaient surtout les grandes entreprises et qu'il valait mieux améliorer les programmes destinés aux PME. En général, la notion de crédit d'impôt a été peu discutée. Il faut donc croire que les témoins préfèrent des interventions directes de la part du MEER.

#### L'ENTENTE CADRE CANADA-QUÉBEC ET LES ENTENTES AUXILIAIRES

23. Les paragraphes 5, 6 et 7 ont évoqué certains problèmes généraux soulevés par les ententes cadres et auxiliaires. En résumé, les témoins ont critiqué la lenteur des décisions et les mises en oeuvre, la perspective trop sectorielle et pas suffisamment régionale du développement économique, une structure trop rigide ne permettant pas des ajustements rapides dans les priorités des différentes régions. Néanmoins, plusieurs des domaines visés par les ententes auxiliaires ont fait l'objet d'évaluation et parfois de recommandations.

24. Les besoins en infrastructures industrielles demeurent élevés dans plusieurs endroits de la province du Québec. Les exigences les plus précises sont venues de représentants de la Gaspésie. Elles ont touché le domaine de la pêche, des parcs industriels et des transports routiers et aériens. Étant donné la multitude d'exigences particulières, seules celles qui semblaient dégager un consensus sont citées. Concernant le domaine des pêches, cette industrie est primordiale pour la Gaspésie, mais pour accélérer son développement, il semble y avoir un net besoin d'infrastructure.<sup>1</sup> Le MEER devrait reconnaître la spécificité de cette industrie,<sup>2</sup> et le besoin d'une très grande participation des pêcheurs aux décisions gouvernementales en matière de conditions de pêche. Ainsi, il serait nécessaire d'installer un bassin d'essai d'engins de pêche à Grande Rivière, où existe déjà un institut d'enseignement spécialisé et où les pêcheurs se rendent au moins une fois l'an<sup>3</sup>. Un parc d'hivernement de même qu'une rampe de lancement semblent

DREE should consider the possibility of drawing up a development policy for the fishing industry,<sup>5</sup> one which would include a policy on fish marketing and one on assistance to coastal fishermen. One witness pointed out that the Gaspé region is disadvantaged with respect to industrial parks, for none exists, with the exception of the fishing facilities at Rivière-au-Renard beyond Matane. Certain measures should be taken to remedy this situation.<sup>6</sup> Many harsh comments were heard concerning the field of transportation and demands included improvements to Route 132 and special aid to local or community airports.<sup>7</sup> The railways also need to be improved and one witness, who was supported by a member of the Sub-committee, recommended that DREE transfer funds from the Department of Transport to modernize certain equipment.<sup>8</sup> In the Eastern Townships, transportation was discussed at length. Discussions indicated that the elimination of passenger rail service will have unfortunate consequences for the economic development of the region.<sup>9</sup> There appeared to be a broad consensus among the Gaspé population concerning an airport at Pabos.<sup>10</sup> This airport would be necessary for several reasons: transportation for freight, tourists and public decision-makers. However, a member of the Sub-committee noted that it was not enough to simply build airports; there had to be guarantees that airlines would use them. Finally, the industrial infrastructures in the Gaspé would not be satisfactory without natural gas. Although a Sub-committee member expressed doubts about the potential demand, two witnesses stressed the need for natural gas to attract new businesses and to enable those already operating to remain competitive.<sup>11</sup>

25. Several witnesses considered the tourist industry as an essential sector of regional economic development. To handle it as such, a Sub-committee member expressed the desire that DREE adopt an overview of development which would include the tourism element. Tourism was one of the major subjects of discussions at both the Sherbrooke and Percé hearings. It appeared that DREE is perceived as the means to finance large projects that constitute major tourist attractions.<sup>1</sup> According to witnesses, the private sector would respond rapidly to the development of major tourist sites by investing in the restaurant and hotel fields.<sup>2</sup> DREE could also finance advertising campaigns.<sup>3</sup> For the Eastern Townships Region, witnesses demanded that the Magog-Orford area be designated an international tourist resort.<sup>4</sup> There was no shortage of ideas for the Gaspé area: the construction of a cable car, a marina, a multi-purpose community hall at Percé and the development of the rivers for sport fishing.<sup>5</sup> In addition, some sub-regions stated that this DREE program did not meet their particular needs.<sup>6</sup> It should be noted, however, that, in many of the cases brought to the attention of the Sub-committee, the success of tourists projects depended on transportation facilities. Consequently, assistance for road, railway and airport infrastructures is all important. Generally speaking, the feeling that became apparent from the hearings was a dissatisfaction with the major orientations of this subsidiary agreement.

nécessaires afin d'assurer une certaine sécurité à la flotte de pêche<sup>4</sup>. A plus long terme, le MEER devrait se pencher sur la possibilité d'élaborer une politique de développement de l'industrie des pêches,<sup>5</sup> comprenant une politique de commercialisation du poisson et une politique d'aide aux pêcheurs côtiers. Dans le domaine des parcs industriels, un témoin a signalé que toute la péninsule gaspésienne était défavorisée, car il n'existe aucun parc industriel (mis à part celui des pêches de Rivières-au-Renard) au delà de Matane. Il aurait donc lieu d'apporter certains correctifs à cette situation<sup>6</sup>. Quant au domaine des transports, il a fait l'objet de nombreux et souvent acerbes commentaires. L'on a exigé une amélioration de la route 132 et une aide spéciale à des aéroports locaux ou communautaires.<sup>7</sup> Le réseau ferrovière a également besoin d'une amélioration et un témoin, en cela appuyé par un membre du Sous-comité, recommande au MEER de transférer des fonds au ministère des Transports pour moderniser certains équipements<sup>8</sup>. En Estrie, la question du transport a été amplement discutée. Il en ressort que l'arrêt du service de trains passagers aura des effets néfastes sur le développement économique de la région<sup>9</sup>. Au sujet du transport aérien, il semble y avoir un large consensus parmi la population de la péninsule gaspésienne autour de l'idée d'un aéroport à Pabos<sup>10</sup>. Cet aéroport serait nécessaire à plusieurs points de vue: transport de marchandises, de touristes, ou encore de décideurs publics. Toutefois, un membre du Sous-comité a signalé qu'il ne suffisait pas de construire des aéroports mais qu'il fallait également s'assurer de leur desserte par des compagnies aériennes. Enfin, les infrastructures industrielles ne sauraient être satisfaisantes en Gaspésie sans un réseau de distribution du gaz naturel. Bien qu'un membre du Sous-comité ait émis des doutes quant à la demande potentielle, deux témoins ont évoqué la nécessité du gaz naturel pour attirer des entreprises et pour que celles déjà en place puissent demeurer concurrentielles<sup>11</sup>.

25. L'industrie touristique est considérée par plusieurs témoins comme un secteur essentiel au développement économique régional. Pour ce faire, un membre du Sous-comité souhaite que le MEER se dote d'une vision globale du développement incluant tout le domaine touristique. Autant durant les audiences de Sherbrooke que durant celles de Percé, le tourisme a été l'un des principaux sujets de discussions. Le MEER semble être perçu comme un moyen de financer des projets d'envergures qui constitueraient des attractions touristiques importantes.<sup>1</sup> Selon les témoins, le secteur privé répondrait rapidement au développement de sites touristiques d'importance en investissant dans le domaine de la restauration ou de l'hôtellerie.<sup>2</sup> Le MEER pourrait également financer des campagnes de promotion.<sup>3</sup> En Estrie, les témoins ont revendiqué la désignation de la zone Magog-Orford comme station touristique internationale.<sup>4</sup> En Gaspésie, les idées ne manquent pas: construction d'un téléphérique, d'une marina et d'une salle communautaire polyvalente à Percé, aménagement de rivières pour la pêche sportive.<sup>5</sup> Par ailleurs, certaines sous-régions ont fait valoir que ce programme du MEER ne répondait pas à leurs besoins particuliers.<sup>6</sup> A noter cependant que dans plusieurs des cas portés à l'attention des membres du Sous-comité, la rentabilité des projets touristiques dépend des facilités de transport et en ce sens, l'aide aux infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires est primordiale. En

There is a general awareness, however, that improvement will depend on relations between the two levels of government.

26. The subsidiary agreement on agriculture has produced positive results in many regions.<sup>1</sup> However, the land redevelopment provisions have not solved the problems of regional disparities. DREE activities in agriculture must therefore be given a greater emphasis. The Eastern Townships hope that DREE will extend its land drainage program so that they may benefit by it.<sup>2</sup> Several witnesses believed that the agricultural field must be examined as a whole, with consideration being given to the production, storage, processing and marketing stages.<sup>3</sup> In order to accelerate these procedures, witnesses appeared to prefer unilateral action by DREE. According to proposals put forth to do so, it was suggested that agreements be concluded directly with producers and producer cooperatives.<sup>4</sup>

27. Several comments were made on forestry and DREE's participation through the subsidiary agreement on forestry development. Witnesses favoured the introduction of a new five-year program for private forests utilization.<sup>1</sup> An increase in assistance for the upkeep of forest roads was also suggested.<sup>2</sup> However, the two specific activities should be quickly implemented. First, reforestation must be dramatically increased particularly where operators must carry out clear felling.<sup>3</sup> Second, the fight against the spruce budworm must be stepped up. This plot is endangering many forests and could harm the profitability of all forest-related industries.<sup>4</sup> In the processing field, the sawn timber industry needs to be rationalized to a degree. One witness, who was strongly supported by a member of the Sub-committee, suggested that, together with producers, DREE reorganize the sawn timber industry so as to regroup several small firms. This action could be as broad in scope as that undertaken in the pulp and paper industry, where results appear extremely satisfactory.<sup>5</sup>

28. The subsidiary agreement on mineral development expired in 1979. However, two witnesses appeared before the Sub-committee to propose the creation of a new program. First, this program could assist in starting small mining operations on small mineral deposits. Private businessmen would be interested in cooperating with the federal government in this area.<sup>1</sup> Second, exploration of the Labrador fault should receive governmental assistance. With regard to this second project, one witness stated that since mining operations are strongly influenced by economic conditions, government intervention should provide some guarantee of stability for the mining industry.<sup>2</sup> It was also noted that mining firms have played a large role in regional development and, therefore, deserve DREE's support.<sup>3</sup>

#### FOOTNOTES

These footnotes indicate the sources of the comments and observations contained in Appendix A. The sources follow the

général, il se dégage un sentiment d'insatisfaction sur les principales orientations de cette entente auxiliaire. On demeure cependant conscient qu'une amélioration dépendra des relations entre les deux niveaux de gouvernement.

26. L'entente auxiliaire dans le domaine agricole a donné des résultats positifs pour bon nombre de régions.<sup>1</sup> Toutefois, le volet sur le réaménagement foncier n'a pu résoudre les problèmes des disparités dans le domaine agricole. La région de l'Estrie souhaite que le MEER étende son programme d'assainissement des sols afin qu'elle puisse en bénéficier.<sup>2</sup> Pour plusieurs témoins, il faut examiner le domaine agricole dans son ensemble, c'est-à-dire en tenant compte des étapes de production, d'entreposage, de transformation et de mise en marché.<sup>3</sup> Afin d'accélérer les procédures, l'on semble favoriser des actions unilatérales de la part du MEER. Pour ce faire, l'on propose de conclure des ententes directement avec des producteurs ou avec des coopératives de producteurs.<sup>4</sup>

27. Le domaine forestier et la participation du MEER via l'entente auxiliaire sur le développement forestier ont fait l'objet de quelques commentaires. L'on favorise l'introduction d'un nouveau programme quinquennal ayant pour objet la mise en valeur de la forêt privée.<sup>1</sup> En outre, l'on suggère d'accentuer l'aide à l'entretien des routes forestières.<sup>2</sup> Toutefois, deux activités particulières devraient être rapidement mis en oeuvre. Premièrement, il faut augmenter drastiquement les travaux de sylviculture, surtout lorsque les exploitants doivent réaliser des coupes à blanc.<sup>3</sup> Deuxièmement, il faut intensifier la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ce fléau met en danger de nombreux boisés et la rentabilité de toute l'industrie reliée au domaine forestier pourrait être diminuée.<sup>4</sup> Dans le domaine de la transformation, l'industrie du bois de sciage requiert une certaine rationalisation. Un témoin, appuyé fortement par un membre du Sous-comité, suggère au MEER de procéder conjointement avec les producteurs, à une réorganisation de l'industrie du bois de sciage devant conduire à un regroupement de plusieurs petites firmes. Cette intervention pourrait avoir la même portée que celle entreprise dans le domaine des pâtes et papier, ou semble-t-il les résultats sont très satisfaisants.<sup>5</sup>

28. L'entente auxiliaire sur le développement minéral a pris fin en 1979. Néanmoins, deux témoins ont comparu devant le Sous-comité afin de proposer la mise en oeuvre d'un nouveau programme. D'une part, ce programme pourrait aider à la mise en exploitation de petits dépôts miniers, pour lesquels des entrepreneurs privés seraient intéressés à oeuvrer conjointement avec le gouvernement fédéral.<sup>1</sup> D'autre part, l'exploration de la fosse du Labrador pourrait faire l'objet d'une aide gouvernementale. Pour ce dernier projet, un témoin a fait savoir que l'exploitation minière était fortement sujette aux aléas de la conjoncture, et que l'intervention du gouvernement pourrait servir à assurer une certaine stabilité dans l'industrie minière.<sup>2</sup> On a également fait remarquer que les entreprises minières ont largement participé à l'aménagement du territoire et en cela, elles doivent être appuyées par le MEER.<sup>3</sup>

#### NOTES

Les notes indiquent les sources des commentaires et observations contenus dans l'annexe A. Les sources suivent l'ordre des

order of the paragraphs and references are grouped together for each of them. Issue numbers are indicated for each footnote immediately following the name of the source.

#### Paragraph 1

- (1) Commission industrielle d'Asbestos, 2
- (2) Association des commissaires industriels du Nord, 2

#### Paragraph 2

- (1) Association des préfets des comtés de l'Estrie, 2
- (2) Association des pêcheurs côtiers, 5
- (3) City of Granby, 2
- (4) Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (5) City of Maniwaki and Société de développement économique de la Haute-Gatineau, 3

#### Paragraph 3

- (1) Conseil régional de développement de l'Est du Québec, 5
- (2) Commission de développement économique de New Richmond, 4
- (3) Commission de développement économique Port-Daniel/Percé, 4

#### Paragraph 5

- (1) Conseil économique du Haut-Richelieu, 3
- (2) Association Touristique de l'Estrie, 2
- (3) Union des producteurs agricoles, 2
- (4) Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, 5

#### Paragraph 6

- (1) Among others: Commission de développement de Port-Daniel/Percé, 4; Association des commissaires industriels du Nord, 2; Conseil régional de développement de l'Est du Québec, 5

#### Paragraph 7

- (1) Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, 5; Union des producteurs agricoles, 2
- (2) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2; Association des commissaires industriels du Nord, 2; Conseil régional de développement d'Abitibi-Témiscamingue, 2; Commission de développement de Port-Daniel/Percé, 4; Comité de reclassement des employés de Johns Manville, 3
- (3) Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, 2; Fédération de l'U.P.A. de la Gaspésie, 4

#### Paragraph 8

- (1) Ville de Lac Mégantic, 2; Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Fortillon, 4

paragraphes et les références sont groupées pour chacun d'eux. Le numéro de fascicule est indiqué pour chaque citation immédiatement après l'identification de la source.

#### Paragraphe 1

- (1) Commission industrielle d'Asbestos, 2
- (2) Association des commissaires industriels du Nord, 2

#### Paragraphe 2

- (1) Association des préfets de comtés de l'Estrie, 2
- (2) Association des pêcheurs côtiers, 5
- (3) Ville de Granby, 2
- (4) Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (5) Ville de Maniwaki et Société de développement économique de la Haute-Gatineau, 3

#### Paragraphe 3

- (1) Conseil régional de développement de l'Est du Québec, 5
- (2) Commission de développement économique de New Richmond, 4
- (3) Commission de développement économique Port-Daniel/Percé, 4

#### Paragraphe 5

- (1) Conseil économique du Haut-Richelieu, 3
- (2) Association Touristique de l'Estrie, 2
- (3) Union des producteurs agricoles, 2
- (4) Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, 5

#### Paragraphe 6

- (1) Entre autres: Commission de développement de Port-Daniel/Percé, 4; Association des commissaires industriels du Nord, 2; Conseil régional de développement de l'Est du Québec, 5

#### Paragraphe 7

- (1) Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, 5; Union des producteurs agricoles, 2
- (2) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2; Association des commissaires industriels du Nord, 2; Conseil régional de développement d'Abitibi-Témiscamingue, 2; Commission de développement de Port-Daniel/Percé, 4; Comité de reclassement des employés de Johns Manville, 3
- (3) Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, 2; Fédération de l'U.P.A. de la Gaspésie, 4

#### Paragraphe 8

- (1) Ville de Lac Mégantic, 2; Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4

*Paragraph 9*

- (1) Pêcheurs Unis du Québec, 4; Chambre de commerce de Percé et Société de développement touristique de Percé, 5
- (2) For example: Comité de reclassement des employés de Johns Manville, 3; Commission de développement de Port-Daniel/Percé, 4
- (3) Fer de Lance, 2
- (4) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon 4;
- (5) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2; Association des préfets des comtés de l'Estrie, 2; Commission de développement de Port-Daniel/Percé, 4

*Paragraph 10*

- (1) Conseil régional de développement d'Abitibi-Témiscamingue, 2
- (2) Chamber of Commerce of Sherbrooke, 3; Association des commissaires industriels du Nord, 2
- (3) Commission de développement Port-Daniel/Percé, 4
- (4) Jack Spratt Inc., 3

*Paragraph 11*

- (1) Association des commissaires industriels du Nord, 2; Commission de développement économique de New Richmond, 4
- (2) Commission industrielle d'Asbestos, 2
- (3) Among others: Maison régionale de l'industrie, 2
- (4) City of Sherbrooke, 3
- (5) Comité de reclassement des employés Johns Manville, 3
- (6) Société de développement économique de la Haute-Gatineau, 3
- (7) Sub-committee Member

*Paragraph 12*

- (1) Sub-committee Member

*Paragraph 13*

- (1) Among others: Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5; Chambre de commerce de Percé et Société de développement touristique de Percé, 5
- (2) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 5
- (3) Sub-committee Member
- (4) City of Sherbrooke, 3

*Paragraph 14*

- (1) Jack Spratt Inc., 3
- (2) City of Granby, 2
- (3) Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, 5

*Paragraphe 9*

- (1) Pêcheurs Unis du Québec, 4; Chambre de commerce de Percé et Société de développement touristique de Percé, 5
- (2) Par exemple: Comité de reclassement des employés de Johns Manville, 3; Commission de développement de Port-Daniel/Percé, 4
- (3) Fer de Lance, 2
- (4) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4
- (5) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2; Association des préfets des comtés de l'Estrie, 2; Commission de développement de Port-Daniel/Percé, 4

*Paragraphe 10*

- (1) Conseil de régional de développement d'Abitibi-Témiscamingue, 2
- (2) Chambre de commerce de Sherbrooke, 3; Association des commissaires industriels du Nord, 2
- (3) Commission de développement Port-Daniel/Percé, 4
- (4) Jack Spratt Inc., 3

*Paragraphe 11*

- (1) Association des commissaires industriels du Nord, 2; Commission de développement économique de New Richmond, 4
- (2) Commission industrielle d'Asbestos, 2
- (3) Entre autres: Maison régionale de l'industrie, 2
- (4) Ville de Sherbrooke, 3
- (5) Comité de reclassement des employés Johns Manville, 3
- (6) Société de développement économique de la Haute-Gatineau, 3
- (7) Membre du Sous-comité

*Paragraphe 12*

- (1) Membre du Sous-comité

*Paragraphe 13*

- (1) Entre autres: Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5; Chambre de commerce de Percé et Société de développement touristique de Percé, 5
- (2) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 5
- (3) Membre du Sous-comité,
- (4) Ville de Sherbrooke, 3

*Paragraphe 14*

- (1) Jack Spratt Inc., 3
- (2) Ville de Granby, 2
- (3) Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec, 5

*Paragraphe 15*

- (1) Conseil régional de développement de l'Est du Québec, 5
- (2) Ville de Lac Mégantic, 2
- (3) Association des préfets des comtés de l'Estrie, 2
- (4) City of Granby, 2; City of Sherbrooke, 3
- (5) Association des agents pour le développement économique de l'Est du Québec, 4
- (6) Groupe d'étude des ressources maritimes, Université du Québec à Rimouski, 4
- (7) City of Sherbrooke, 3

*Paragraphe 16*

- (1) Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, 3
- (2) Association des mines et métaux du Québec, 3
- (3) Fédération de l'U.P.A. de la Gaspésie, 4
- (4) Commission industrielle montréalaise, 3

*Paragraphe 17*

- (1) Maison régionale de l'industrie, 2
- (2) Maison régionale de l'industrie, 2
- (3) Chamber of Commerce of Sherbrooke, 3
- (4) City of Granby, 2

*Paragraphe 18*

- (1) Maison régionale de l'industrie, 2
- (2) Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, 2; Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4
- (3) Maison régionale de l'industrie, 2
- (4) Association des commissaires industriels du Nord, 2
- (5) Commission de développement économique de New Richmond, 4
- (6) City of Sherbrooke, 3; Pêcheurs Unis de Québec, 4

*Paragraphe 19*

- (1) Jack Spratt Inc., 3
- (2) Maison régionale de l'industrie, 2
- (3) Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, 3
- (4) City of Sherbrooke, 3
- (5) Ville de Gaspé and Corporation de développement économique de Forillon, 4

*Paragraphe 20*

- (1) Maison régionale de l'industrie, 2
- (2) Pêcheurs Unis de Québec, 4

*Paragraphe 15*

- (1) Conseil régional de développement de l'Est du Québec, 5
- (2) Ville de Lac Mégantic, 2
- (3) Association des préfets de comtés de l'Estrie, 2
- (4) Ville de Granby, 2; Ville de Sherbrooke, 3
- (5) Association des agents pour le développement économique de l'Est du Québec, 4
- (6) Groupe d'étude des ressources maritimes, Université du Québec à Rimouski, 4
- (7) Ville de Sherbrooke, 3

*Paragraphe 16*

- (1) Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, 3
- (2) Association des mines et métaux du Québec, 3
- (3) Fédération de l'U.P.A. de la Gaspésie, 4
- (4) Commission industrielle montréalaise, 3

*Paragraphe 17*

- (1) Maison régionale de l'industrie, 2
- (2) Maison régionale de l'industrie, 2
- (3) Chambre de commerce de Sherbrooke, 3
- (4) Ville de Granby, 2

*Paragraphe 18*

- (1) Maison régionale de l'industrie, 2
- (2) Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, 2; Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4
- (3) Maison régionale de l'industrie, 2
- (4) Association des commissaires industriels du Nord, 2
- (5) Commission de développement économique de New Richmond, 4
- (6) Ville de Sherbrooke, 3; Pêcheurs Unis du Québec, 4

*Paragraphe 19*

- (1) Jack Spratt Inc., 3
- (2) Maison régionale de l'industrie, 2
- (3) Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, 3
- (4) Ville de Sherbrooke, 3
- (5) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4

*Paragraphe 20*

- (1) Maison régionale de l'industrie, 2
- (2) Pêcheurs Unis du Québec, 4

*Paragraph 21*

- (1) Caucus of Liberal Members of Parliament for the region of the Eastern Townships, 3
- (2) Commission industrielle d'Asbestos, 2
- (3) Association des agents de développement pour l'Est du Québec, 4
- (4) Chamber of Commerce of Sherbrooke, 3

*Paragraph 22*

- (1) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2
- (2) Maison régionale de l'industrie, 2

*Paragraph 24*

- (1) Chambre de commerce de Chandler et Comité inter-municipal de l'aéroport de Pabos, 5
- (2) Pêcheurs Unis du Québec, 4
- (3) Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (4) Pêcheurs Unis du Québec, 4; Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (5) Groupe d'étude des ressources maritimes, Université du Québec à Rimouski, 4
- (6) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4
- (7) Municipalité régionale de comté de Denis Riverin, 4
- (8) Conseil de développement de la Baie des Chaleurs, 5
- (9) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2
- (10) Chambre de commerce de Chandler et Comité inter-municipal de l'aéroport de Pabos, 5
- (11) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4; Association des agents de développement de l'Est du Québec, 4

*Paragraph 25*

- (1) Association touristique de l'Estrie, 2; Chambre de commerce et Société de développement touristique de Percé, 5
- (2) City of Sherbrooke, 3
- (3) Chambre de commerce et Société de développement touristique de Percé, 5
- (4) Association touristique de l'Estrie, 2
- (5) Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (6) Ville de Lac Mégantic, 2; City of Maniwaki and Société de développement économique de la Haute-Gatineau, 3

*Paragraph 26*

- (1) Union des producteurs agricoles, 2

*Paragraphe 21*

- (1) Caucus des députés libéraux de la région des Cantons de l'Est, 3
- (2) Commission industrielle d'Asbestos, 2
- (3) Association des agents de développement pour l'Est du Québec, 4
- (4) Chambre de commerce de Sherbrooke, 3

*Paragraphe 22*

- (1) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2
- (2) Maison régionale de l'industrie, 2

*Paragraphe 24*

- (1) Chambre de commerce de Chandler et Comité inter-municipal de l'aéroport de Pabos, 5
- (2) Pêcheurs Unis du Québec, 4
- (3) Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (4) Pêcheurs Unis du Québec, 4; Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (5) Groupe d'étude des ressources maritimes, Université du Québec à Rimouski, 4
- (6) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4
- (7) Municipalité régionale de comté de Denis Riverin, 4
- (8) Conseil de développement économique de la Baie des Chaleurs, 5
- (9) Conseil régional de développement des Cantons de l'Est, 2
- (10) Chambre de commerce de Chandler et Comité inter-municipal de l'aéroport de Pabos, 5
- (11) Ville de Gaspé et Corporation de développement économique de Forillon, 4; Association des agents de développement de l'Est du Québec, 4

*Paragraphe 25*

- (1) Association touristique de l'Estrie, 2; Chambre de commerce et Société de développement touristique de Percé, 5
- (2) Ville de Sherbrooke, 3
- (3) Chambre de commerce et Société de développement touristique de Percé, 5
- (4) Association touristique de l'Estrie, 2
- (5) Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (6) Ville de Lac Mégantic, 2; Ville de Maniwaki et Société de développement économique de la Haute-Gatineau, 3

*Paragraphe 26*

- (1) Union des producteurs agricoles, 2

- (2) Fédération de l'UPA de Sherbrooke, 3
- (3) Fédération de l'UPA de la Gaspésie, 4; Chambre de commerce de Causapscal, 4
- (4) Fédération de l'UPA de Sherbrooke, 3

#### Paragraph 27

- (1) Union des producteurs agricoles, 2
- (2) Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, 3
- (3) Association des commissaires industriels du Nord, 2; Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (4) Union des producteurs agricoles, 2; Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (5) Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, 3

#### Paragraph 28

- (1) Association des commissaires industriels du Nord, 2
- (2) Association des mines et métaux du Québec, 3
- (3) Association des mines et métaux du Québec, 3

#### APPENDIX B

List of principal recommendations presented by the witnesses at public hearings in Sherbrooke and Percé, October 5-9, 1981.

#### I—PUBLIC HEARINGS, SHERBROOKE

##### *DREE's Current and Future Orientations*

1. DREE should aim at better co-operation with other levels of government (mentioned twice).
2. DREE should not wait for provincial government decisions before taking action (mentioned twice).
3. DREE should intensify consultations with regional communities (mentioned six times).
4. DREE should not grant privileges to urban centres at the expense of the rural environment (mentioned three times).
5. DREE should resume the practice of concluding regional agreements and thus ensure that regions have claims to budget considerations (mentioned twice).
6. DREE should set up specific sub-regional programmes.
7. DREE should be responsible for the co-ordination of federal government activities of a regional nature (mentioned eight times).
8. DREE should undertake a campaign to boost worker productivity.
9. DREE should distribute information on its activities (mentioned twice).

- (2) Fédération de l'UPA de Sherbrooke, 3
- (3) Fédération de l'UPA de la Gaspésie, 4; Chambre de commerce de Causapscal, 4
- (4) Fédération de l'UPA de Sherbrooke, 3

#### Paragraphe 27

- (1) Union des producteurs agricoles, 2
- (2) Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, 3
- (3) Association des commissaires industriels du Nord, 2; Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (4) Union des producteurs agricoles, 2; Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la Gaspésie, 5
- (5) Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, 3

#### Paragraphe 28

- (1) Association des commissaires industriels du Nord, 2
- (2) Association des mines et métaux du Québec, 3
- (3) Association des mines et métaux du Québec, 3

#### ANNEXE B

Liste des principales recommandations présentées par les témoins durant les audiences publiques de Sherbrooke et de Percé, 5-9 octobre 1981.

#### I—AUDENCES PUBLIQUES DE SHERBROOKE

##### *Orientations présentes et futures du MEER*

1. Le MEER doit viser une meilleure collaboration avec les autres niveaux de gouvernement (mentionné à 2 reprises).
2. Le MEER ne doit pas attendre les décisions du gouvernement provincial avant de passer à l'action (mentionnée à 2 reprises).
3. Le MEER doit intensifier ses consultations auprès des communautés régionales (mentionnée à 6 reprises).
4. Le MEER ne doit pas privilégier les centres urbains au dépend du milieu rural (mentionnée à 3 reprises).
5. Le MEER doit revenir à des ententes de type régional et ainsi doter les régions d'une enveloppe budgétaire (mentionnée à 2 reprises).
6. Le MEER doit élaborer des programmes spécifiques à des sous-régions.
7. Le MEER doit être responsable de la coordination des activités du gouvernement fédéral à incidence régionale (mentionnée à 8 reprises).
8. Le MEER doit entreprendre une campagne visant à inciter les travailleurs à accroître leur productivité.
9. Le MEER doit mieux diffuser l'information sur ses activités (mentionnée à 2 reprises).

*The Department's Administrative Structure*

1. DREE should step up decentralization of personnel by assigning them to regional offices (mentioned three times).
2. Regional offices should be given increased autonomy in decision-making (mentioned five times).
3. A method by which regional offices could intervene rapidly in case of a sudden rise in unemployment should be devised (mentioned twice).
4. Conditions of eligibility for subsidies should be better defined so that regional offices can issue an admissibility notice within five days of presentation of a file.
5. *Ad hoc* committees should be formed when particular situations affect a sub-region's economy adversely.
6. DREE should recognize the importance of regional industrial commissions.
7. Regional offices should be provided with consultants.

*Regional Development Incentives Act (RDIA)*

1. The RDIA should favour businesses with the greatest expansion factor.
2. Further benefits should be provided for zone 2 of the RDIA programme.
3. The RDIA should provide special assistance for R-D activities (mentioned five times).
4. Eligibility for the RDIA programme should be extended to include:
  - municipal corporations
  - certain commercial activities
  - mining activities
  - any socio-economic activity of importance to a region.
5. Incentives provided under the RDIA should also apply to:
  - fixed assets in forestry
  - land purchase
  - contributions to working capital
  - removals to industrial parks
  - purchases of equipment for the mining industry
  - costs of preparing an incentive application.
6. The RDIA must be adapted to Small and Medium size Businesses(SMB) needs (mentioned three times).
7. The RDIA should differentiate between assistance approved for manufacture of a new product and that approved for modernization.
8. Through DREE, a firm should be entitled to apply for RDIA assistance more than once.

*La structure administrative du ministère.*

1. Le MEER doit accentuer la décentralisation de ses effectifs en faveur des bureaux régionaux (mentionnée à 3 reprises).
2. L'autonomie de décision des bureaux régionaux doit être augmentée (mentionnée à 5 reprises).
3. Les bureaux régionaux doivent être dotés de mécanisme permettant une intervention rapide à la suite d'une hausse subite du chômage (mentionnée à 2 reprises).
4. Les conditions d'admissibilité aux subventions doivent être mieux définies afin que les bureaux régionaux puissent émettre un avis de recevabilité dans les cinq jours suivant le dépôt d'un dossier.
5. Des comité *ad hoc* doivent pouvoir être formés lorsque des situations particulières affligent l'économie d'une sous-région.
6. Le MEER doit reconnaître l'importance des commissariats industriels régionaux.
7. Les bureaux régionaux doivent être dotés d'experts-conseils.

*La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

1. La LSDR doit favoriser les entreprises qui génèrent le plus d'effets multiplicateurs.
2. Les avantages prévus pour la zone 2 du programme LSDR doivent être augmentés.
3. la LSDR doit prévoir une aide spéciale pour les activités de R-D (mentionnée à 5 reprises).
4. L'admissibilité au programme LSDR doit être élargie pour inclure:
  - les corporations municipales
  - certaines activités commerciales
  - les activités minières
  - toute activité socio-économique d'importance pour une région.
5. Les subventions au titre de la LSDR devraient s'appliquer également aux:
  - immobilisations en forêt
  - achats de terrains
  - contributions au fonds de roulement
  - déménagements dans les parcs industriels
  - achats d'équipement pour l'industrie minière
  - coûts de préparation d'une demande de subventions
6. Il faut adapter la LSDR aux besoins des PME (mentionnée à 3 reprises).
7. La LSDR doit dissocier l'aide accordée pour la fabrication d'un nouveau produit de celle accordée pour une modernisation.
8. Le MEER devrait permettre une entreprise d'obtenir plusieurs fois des subventions en vertu de la LSDR.

9. DREE should conduct performance analyses vis-à-vis businesses which have received RDIA assistance.
10. The only criterion for RDIA eligibility should be the number of jobs created.
11. The number of jobs created should not be a criterion for assistance eligibility.
12. DREE should adjust the amount of assistance according to jobs created.
13. The rate of assistance in relation to total cost of an investment project should be increased (mentioned three times).
14. Disadvantaged regions should qualify for a higher assistance rate.
15. DREE should change the methods by which payments are made (mentioned twice).
16. The assistance ceiling should be raised.
17. Assistance should not be deducted from the cost of capitalization for amortization purposes.

#### *Other Means of Assisting Businesses*

1. DREE should establish a loan programme at reasonable rates.
2. DREE should study the municipal bonds programme in effect in New York State.
3. DREE should draw up a proposal for special investment tax credit (mentioned twice).
4. DREE should ensure that investment in job creation in industry is more profitable than a savings account.
5. DREE should designate as "special regions": the Eastern Townships, Abitibi-Timiskaming and Haute-Gatineau.
6. DREE should initiate a programme of industrial redevelopment.
7. DREE should assist workshops employing the handicapped.
8. DREE should require the developer to invest 25% of total capital in order to prevent immediate bankruptcy after award of assistance.
9. DREE should become more directly involved in high-risk projects.
10. DREE should guarantee a minimum return from mining projects. DREE assistance should be repaid from private industry's profits.

#### *The Canada-Quebec General Agreement and Subsidiary Agreements*

1. DREE should take steps to reduce delays in implementation (mentioned 3 times).
2. The city of Iberville should be eligible for the incentives to industrial infrastructures programme.

9. Le MEER devrait étudier le comportement des firmes qui ont reçu des subventions au titre de la LSDR.
10. Le seul critère d'éligibilité à la LSDR doit être le nombre d'emplois créés.
11. Le nombre d'emplois créés ne doit pas être un critère d'éligibilité à une subvention.
12. Le MEER doit ajuster le montant des subventions par emploi créé.
13. Le taux de subventions par rapport au coût total d'un projet d'investissement doit être augmenté (mentionnée à 3 reprises).
14. Les régions défavorisées doivent obtenir un taux de subvention plus élevé.
15. Le MEER doit modifier les modalités de versement des subventions (mentionnée à 2 reprises).
16. Le montant maximum d'une subvention doit être haussé.
17. Les subventions ne doivent pas être déduites du coût en immobilisation pour fin d'amortissement.

#### *Autres moyens d'assistance aux entreprises*

1. Le MEER doit élaborer un programme de prêts à des taux avantageux.
2. Le MEER doit étudier le programme d'obligations municipales en vigueur dans l'État de New York.
3. Le MEER doit proposer un crédit d'impôt spécial à l'investissement (mentionnée à 2 reprises).
4. Le MEER doit faire en sorte que l'investissement dans la création d'emplois en industrie soit plus avantageux que l'épargne bancaire.
5. Le MEER doit désigner «zone spéciale»: L'Estrie, l'Abitibi-Témiscamingue et la Haute-Gatineau.
6. Le MEER doit mettre en oeuvre un programme de reconversion industrielle.
7. Le MEER doit venir en aide aux ateliers employant des handicapés.
8. Le MEER doit exiger du promoteur une mise de fonds initiale de 25 p. 100 du capital total de l'entreprise afin d'éviter une faillite immédiatement après l'octroi d'une subvention.
9. Le MEER doit s'engager plus directement dans des projets aux risques élevés.
10. Le MEER doit assurer un certain rendement pour des projets miniers. L'aide du MEER pourrait être remboursée à même les profits des firmes privées.

#### *L'Entente cadre Canada-Québec et les ententes auxiliaires*

1. Le MEER doit s'efforcer de réduire les délais de mise en oeuvre (mentionnée à 3 reprises)
2. La ville d'Iberville doit être éligible au programme de subventions aux infrastructures industrielles.

3. DREE should increase assistance to infrastructures in Haute-Gatineau.
  4. DREE should intervene in the question of rail transport.
  5. Assistance to the tourist industry should be increased (mentioned four times).
  6. DREE should intervene in order to promote creation of an international tourist resort in the Magog-Oxford region (mentioned 5 times).
  7. DREE, in co-operation with the region, should launch campaigns to promote tourism.
  8. DREE should assist financing construction of a convention centre in Sherbrooke.
  9. DREE should authorize a further five-year renewal of the auxiliary agreement on land reclamation and extend it to the Eastern Townships.
  10. DREE should introduce a new quinquennial programme to promote revitalization of privately owned forest land.
  11. DREE should subsidize re-forestation and step up the campaign to annihilate the spruce-bud worm.
  12. DREE should establish a specific programme for the sawn-timber industry, based on that existing for the pulp and paper industry.
  13. DREE, in co-operation with private industry, should undertake exploration of the Labrador rift.
3. Le MEER doit accentuer son aide aux infrastructures dans la Haute-Gatineau.
  4. Le MEER doit intervenir dans le dossier des transports ferroviaires.
  5. L'aide à l'industrie touristique doit être augmentée (mentionnée à 4 reprises).
  6. Le MEER doit intervenir pour favoriser la création d'une station touristique internationale dans la région de Magog-Oxford (mentionnée à 5 reprises).
  7. Le MEER en collaboration avec le milieu régional devrait lancer des campagnes de promotion du tourisme.
  8. Le MEER doit aider au financement d'un centre de congrès pour Sherbrooke.
  9. Le MEER doit renouveler pour un autre cinq ans l'entente auxiliaire sur l'assainissement des sols et l'étendre à l'Estrie.
  10. Le MEER doit élaborer un nouveau programme quinquennal d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.
  11. Le MEER doit aider au reboisement et intensifier son aide contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (mentionnée à 3 reprises).
  12. Le MEER doit concevoir un programme spécifique pour l'industrie du bois de sciage, calqué sur celui pour l'industrie des pâtes et papier.
  13. Le MEER devrait entreprendre de concert avec l'entreprise privée l'exploration de la fosse du Labrador.

## II—PUBLIC HEARINGS, PERCÉ

### *DREE's Current and Future Orientations*

1. DREE should hold more frequent consultations with the regional communities (mentioned four times).
2. DREE should create a programme specifically for rural regions.
3. DREE should establish specific programmes for sub-regions (mentioned twice).
4. DREE should resume the practice of concluding regional agreements (mentioned five times).
5. DREE should have a more generous budget (mentioned seven times).
6. DREE should be responsible for co-ordinating federal government activities having regional repercussions (mentioned eight times).
7. A regional development association should take responsibility for promoting development in any given region.
8. DREE should increase financial assistance to the forestry, fishing and tourist industries.
9. DREE should make efforts to discourage population migration from the Gaspé.

## II—AUDIENCES PUBLIQUES DE PERCÉ

### *Orientations présentes et futures du MEER*

1. Le MEER doit intensifier ses consultations auprès des communautés régionales (mentionnée à 4 reprises).
2. Le MEER doit créer un programme spécifique au milieu rural.
3. Le MEER doit élaborer des programmes spécifiques à des sous-régions (mentionnée à 2 reprises).
4. Le MEER doit revenir à des ententes de type régional (mentionnée à 5 reprises).
5. Le budget du MEER doit être augmenté (mentionnée à 7 reprises).
6. Le MEER doit être responsable de la coordination des activités du gouvernement fédéral à incidence régionale (mentionnée à 8 reprises).
7. Une société de développement régional devrait obtenir la responsabilité de promouvoir le développement dans une région particulière.
8. Le MEER doit insister davantage sur l'aide financière aux industries forestières, des pêches et du tourisme.
9. Le MEER doit faire des efforts pour garder la population en Gaspésie.

### *The Department's Administrative Structure*

1. DREE should open a regional office in the Gaspé (mentioned six times).
2. DREE should aim for improved relations with contractors (mentioned three times).
3. Dree should make regional offices responsible for decisions regarding investment mini-projects.

### *Regional Development Incentives Act (RDIA)*

1. DREE should ensure that the RDIA applies only to the most disadvantaged regions.
2. DREE should give priority to the creation of jobs in rural areas.
3. The RDIA should take specific regional situations into account and encourage maritime fishing as the Gaspé's most dynamic industrial sector.
4. Industrial activities requiring a high R-D level should be given full support.
5. Eligibility for the RDIA programme should be extended to include:
  - municipal corporations
  - activities related to resource development (mentioned four times)
  - certain tertiary activities relating to industry directly, such as distribution and services of consultants.
6. RDIA incentives should also apply to:
  - capital investment in forest land
  - market research relating to regional production.
7. DREE should extend the RDIA programme to facilitate access to the services of professional consultants.
8. DREE should conduct an analysis of the effect of incentives on middle-term survival of small businesses.
9. DREE should adjust the amount of assistance in proportion to total cost of the investment project, thus taking into account specific regional and industrial situations (mentioned four times).
10. To stimulate job creation, DREE should guarantee payment of incentives equal to 20% of total salaries during the second and third years of operation of a new investment concern.

### *Other Means of Assisting Businesses*

1. DREE should consider introducing tax incentives to encourage investment.
2. Award of a tax credit to the investor would be preferable to award of a (DREE) tax credit to a business.

### *La structure administrative du ministère*

1. Le MEER doit procéder à l'ouverture d'un bureau régional du MEER en Gaspésie (Mentionnée à 6 reprises).
2. Le MEER doit accentuer ses relations avec les entrepreneurs (mentionnée à 3 reprises).
3. Le MEER doit accorder aux bureaux régionaux la responsabilité de décision pour des mini-projets d'investissement.

### *La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)*

1. La MEER doit restreindre l'aire d'application de la LSDR aux régions les plus défavorisées.
2. Le MEER doit accorder une prime à la création d'emplois dans le milieu rural.
3. La LSDR doit tenir compte des spécificités régionales, et en outre faire de l'industrie des pêches maritimes le secteur industriel moteur pour la Gaspésie.
4. Il faut encourager les activités industrielles qui exigent un niveau élevé de R-D.
5. L'admissibilité du programme LSDR doit être élargie pour inclure:
  - les corporations municipales
  - les activités reliées à l'exploitation des ressources (mentionnée à quatre reprises)
  - certaines activités tertiaires reliées directement à l'industrie, tels la distribution et les services d'expertsconseils.
6. Les subventions au titre de la LSDR devraient s'appliquer également aux:
  - immobilisation de forêt
  - aux études de commercialisation de productions régionales.
7. Le MEER doit instaurer un nouveau volet au programme LSDR pour faciliter l'accès à des services de consultations professionnelles.
8. Le MEER doit procéder à une évaluation de l'impact des subventions sur la survie à moyen terme des petites entreprises.
9. Le MEER doit ajuster le taux de subvention par rapport au coût total du projet d'investissement pour tenir compte des spécificités des régions et des industries (mentionnée à quatre reprises).
10. Afin d'aider à la création d'emploi, le MEER doit s'engager à verser une subvention égale à 20 p.100 de la masse salariale durant la deuxième et la troisième années d'opération d'un nouvel investissement.

### *Autres moyens d'assistance aux entreprises*

1. Le MEER doit envisager l'introduction de stimulants fiscaux à l'investissement.
2. Il serait préférable que le MEER accorde un crédit d'impôt à l'investisseur au lieu d'un crédit d'impôt à l'entreprise.

3. DREE should consider a programme of risk insurance to encourage entrepreneurs.

4. In general, DREE should increase credit to businesses.

#### *The Canada-Quebec General Agreement and Subsidiary Agreements*

1. DREE should increase aid to industrial infrastructures (mentioned five times).

2. Supply of natural gas to the Gaspé should be a priority (mentioned twice).

3. A global transportation policy should be formulated. This should provide for assistance to maintenance of major highways, municipal and regional airports and to railroads.

4. Pabos airport is a priority for representatives of the Gaspé (mentioned six times).

5. DREE must not only undertake to build airports but must also ensure that they are served by airlines.

6. DREE should increase aid to expansion of the tourist industry. This should preferably take the form of completion of important tourist projects, for example: a convention hall in Percé, a cable car in Percé, development of rivers for improved fishing and of the Mount Logan site.

7. DREE should provide incentive for the agro-alimentary sector in disadvantaged regions (mentioned twice).

8. DREE should conclude a new agreement in the agricultural sector which would include: a rationale for soil utilization, construction of a warehouse for vegetables, a grain elevator and a regional slaughterhouse.

9. DREE should allocate funds to re-afforestation and the campaign to annihilate the spruce-bud worm (mentioned five times).

10. DREE should provide increased aid for ocean fishing (mentioned eight times). That includes:

- construction of a winter harbour and slipway
- improvement of port infrastructures
- construction of a pool for testing fishing tackle
- manufacture of fishing boats and tackle.

3. Le MEER doit envisager un programme d'assurance-risque afin de stimuler l'entrepreneuriat.

4. Le MEER doit en général augmenter ses crédits affectés à l'aide aux entreprises.

#### *L'entente cadre Canada-Québec et les ententes auxiliaires.*

1. Le MEER doit accentuer son aide aux infrastructures industrielles (mentionnée à cinq reprises).

2. La distribution du gaz naturel en Gaspésie doit être une priorité (mentionnée à deux reprises).

3. Une politique globale des transports doit être élaborée. En outre, une aide aux axes routiers prioritaires, aux aéroports municipaux et régionaux, et une aide au transport ferroviaire doivent faire partie de cette politique globale des transports.

4. L'aéroport de Pabos est une priorité pour les représentants de la Gaspésie (mentionnée à six reprises).

5. Le MEER ne doit pas seulement s'engager à construire des aéroports, il faut qu'il s'assure qu'ils seront desservis par des compagnies aériennes.

6. Le MEER doit accentuer son aide au développement de l'industrie touristique. Cette aide serait préférable dans la réalisation de projets touristiques d'importance, par exemple: une salle des congrès à Percé, un téléphérique à Percé, l'aménagement de rivières pour la pêche sportive et le site du mont Logan.

7. Le MEER doit favoriser le secteur agro-alimentaire dans les régions défavorisées (mentionnée à deux reprises).

8. Le MEER doit conclure une nouvelle entente dans le domaine agricole qui inclurait: la rationalisation de l'utilisation des sols, la construction d'un entrepôt à légumes, d'un séchoir à grain et d'un abattoir régional.

9. Le MEER doit allouer des fonds au reboisement et à la lutte contre la tordeuse de bourgeons de l'épinette (mentionnée à cinq reprises).

10. Le MEER doit accentuer son aide au développement du secteur des pêches maritimes (mentionnée à huit reprises). Cela inclut:

- la construction d'un havre d'hivernement et d'une rampe de lancement
- l'amélioration des infrastructures portuaires
- la création d'un bassin d'essai d'engins de pêche
- la fabrication de bateaux et d'agrès de pêche.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-committee on DREE Programmes (Quebec) (*Issues Nos. 1 to 6 inclusive*) and a copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Regional Development (*Issues Nos. 27 and 28 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les programmes du MEER (Québec) (*fascicules nos 1 à 6 inclusivement*) et un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'expansion économique régionale (*fascicules nos 27 et 28 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

*Le président*

Irénée Pelletier

*Chairman*

*La greffière du Comité*

Robert Vézina

*Cliff of the Committee*

## MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 16, 1981  
(34)

[Text]

The Standing Committee on Regional Development met *in camera* at 3:50 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Irénée Pelletier, presiding.

*Members of the Committee present:* Mr. Bachand, Mrs. Beauchamp-Niquet, Mrs. Côté, Messrs. Cyr, Gass, Howie, Lapointe (*Beauce*), Lefebvre, MacLellan, McCain, Pelletier, Portelance and Yanakis.

*In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament:* Mr. Gilles Gauthier.

The Committee commenced consideration of its Order of Reference dated May 28, as referred to the Sub-committee on DREE Programmes (Québec) on May 28, 1981:

*ORDERED*,—That the Sub-committee of the Standing Committee on Regional Development be empowered to adjourn from place to place in the province of Quebec, for a period of about a week, in order to study the impact of policies and programs of the Department of Regional Economic Expansion, such travel period to be done during the following adjournment of the House and not later than the recall of Parliament during the First Session of the 32nd Parliament and that the necessary staff do accompany the Sub-committee.

The Committee commenced consideration of the First Report of the Sub-committee on DREE Programmes (Quebec).

On motion of Mrs. Beauchamp-Niquet, the First Report of the Sub-committee on DREE Programmes (Quebec) was concurred in.

*Ordered*,—That the Chairman present the First Report of the Sub-committee on DREE Programmes (Quebec) as the Fifth Report of the Committee to the House.

On motion of Mr. Gass, it was *ordered*,—That the printed Issue No. 28 have a special cover.

At 4:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

## PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1981  
(34)

[Traduction]

Le Comité permanent de l'expansion économique régionale se réunit aujourd'hui à huis clos à 15h 50 sous la présidence de M. Irénée Pelletier (président).

*Membres du Comité présents:* M. Bachand, M<sup>me</sup> Beauchamp-Niquet, M<sup>me</sup> Côté, MM. Cyr, Gass, Howie, Lapointe (*Beauce*), Lefebvre, MacLellan, McCain, Pelletier, Portelance et Yanakis.

*Aussi présent:* Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: M. Gilles Gauthier.

Le Comité entreprend l'étude de son Ordre de renvoi du 28 mai 1981.

*IL EST ORDONNÉ*,—Que la Chambre permette à un Sous-comité du Comité permanent de l'expansion économique régionale, de se déplacer dans la province de Québec, pour une période d'environ une semaine, afin d'y étudier l'impact des politiques et des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, ces déplacements se faisant durant le prochain ajournement de la Chambre et prenant fin avant la nouvelle convocation des Chambres au cours de la première session de la 32<sup>e</sup> législature et que le personnel nécessaire accompagne le Sous-comité.

Le Comité entreprend l'étude du premier rapport du Sous-comité sur les programmes du MEER (Québec).

Sous motion de M<sup>me</sup> Beauchamp-Niquet, le premier rapport du Sous-comité sur les programmes du MEER (Québec) est adopté.

*Il est ordonné*,—Que le président présente le premier rapport du Sous-comité sur les programmes du MEER (Québec) comme le cinquième rapport du présent Comité à la Chambre.

Sous motion de M. Gass, *il est ordonné*,—Que le fascicule imprimé no 28 ait une couverture spéciale.

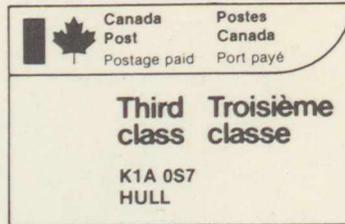
A 16h 10, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Comité*

Robert Vaive

*Clerk of the Committee*





*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Canadian Government Printing Office,  
Supply and Services Canada,  
45 Sacré-Coeur Boulevard,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

*En cas de non-livraison,*  
*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Imprimerie du gouvernement canadien,  
Approvisionnement et Services Canada,  
45, boulevard Sacré-Coeur,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

Canada. Parliament.  
House of Commons.  
Sub-Committee on DREE  
Programmes (Quebec).  
Report on DREE  
Programmes (Quebec).

J

103

H7

1980/83

D74

A12

DATE

NAME — NOM

